

Orientations, stratégie et plan d'action

Orientations, stratégie et plan d'action

Sommaire

A decorative swirl graphic in shades of purple and pink, starting from the left edge and curving upwards and then downwards.

1.
**Une stratégie
co-construite**
2.
La stratégie validée
3.
Plan d'action

A decorative swirl graphic in shades of purple and pink, starting from the top right and curving downwards and then upwards.

Orientations
et stratégie
Mobilité
de la CCMP

1. **Une stratégie co-construite**

A decorative swirl graphic in shades of purple and pink, starting from the bottom right and curving upwards and then downwards.

Une concertation en continuité, du diagnostic à la stratégie

L'élaboration des orientations et de la stratégie présentée dans ce document découle d'une démarche de concertation initiée dès la phase de diagnostic.

Alimentée par la concertation de diagnostic, par l'analyse technique et les grands enjeux du territoire, une liste d'actions a été bâtie en octobre 2024.

Elle a été présentée sur plusieurs temps de concertation en novembre et décembre 2024.

Concertation de diagnostic

Enquête usagers

Entretiens partenaires & acteurs territoire

Expertise technique Urbalyon

Enjeux identifiés par les élus et leurs services techniques

Analyse technique et enjeux

Liste d'actions

Élus, citoyens, associations, monde économique

L'ensemble des publics associés par la concertation de diagnostic a été mobilisé pour construire la stratégie.

Élus, citoyens, acteurs associatifs

1 séminaire élus et 1 atelier citoyens/associations ont chacun permis de travailler les actions à retenir, et leur priorisation.

Des convergences sont constatées entre les deux groupes de travail, permettant de conforter la stratégie de territoire à construire.



Atelier citoyens & acteur du territoire
5 novembre 2024

15 actions prioritées

séminaire élus
25 novembre 2024

10 actions prioritées

22 personnes

3 associations représentées

4 actions

jugées prioritaires, faisant consensus, émergent notamment :

1. Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles).
2. Créer la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau bleu par le chemin de halage.
3. Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs.
4. Sensibiliser/communiquer sur le partage de la voirie.

Monde économique

Avec un nombre d’emplois importants sur le territoire, et des mouvements pendulaires notables entre le territoire et ses voisins, la CCMP a souhaité associer le monde économique.

Deux temps leur ont ainsi été proposés :



Au total, c’est une quarantaine d’entreprises qui ont répondu présentes :
- 30 entreprises pour la présentation
- 10 entreprises ayant répondu au questionnaire

Les entreprises se disent concernées par l’enjeu mobilité. Elles constatent :
- Des problématiques de recrutement liées à la mobilité (6/10)
- Des salariés en difficulté financière du fait des coûts du déplacement domicile-travail (5/10)
- Des salariés en demande de solutions pour des alternatives à la voiture solo (5/10)

Des actions portées par les entreprises :

Les entreprises portent elles-mêmes des actions en interne, et notamment l’installation de bornes de recharge, ou de stationnement vélo.

Des initiatives émergent dans quelques entreprises : du covoiturage organisé dans l’entreprise, la mise en place de télétravail ou d’une démarche d’harmonisation des horaires, la mise en place de vélos de fonction.

Il faut noter que plusieurs entreprises déclarent ne pas participer aux frais de transport de leurs salariés, ce qui est pourtant une obligation légale.

En priorité, les entreprises jugent que les solutions à apporter sont les suivantes :

1. Amélioration de la ligne de train (fiabilité, nombre de dessertes).
2. Les bus vers Vaulx en Velin, et vers Rillieux (jusque Neyron).

« Pour développer notre secteur, il nous faut une ligne rapide de Lyon à Rillieux et des bus qui traversent l’autoroute. »

Les entreprises évoquent également, mais dans une moindre mesure, le développement du vélo pour le domicile-travail.

Une démarche co-construite

La démarche a ainsi été construite en allers-retours entre analyse technique et temps de concertation. Partant des enjeux et objectifs identifiés au diagnostic, elle a permis de valider des orientations et un plan d’action priorisé.



Pour rappel

4 enjeux

Maîtrise des impacts de la croissance du territoire sur les mobilités

- Doublement de la population en 60 ans
- Dynamisme économique
- Hausse des besoins de mobilité et transformation
- Pression de l’espace public par l’autosolisme

Réduction de l’empreinte environnementale et climatique des mobilités sur le territoire

- Le transport routier représente la moitié des émissions de GES sur le territoire
- C’est aussi le secteur qui ne diminue pas ses émissions
- Obligations extérieures imposées (neutralité carbone, horizons du SRADDET)

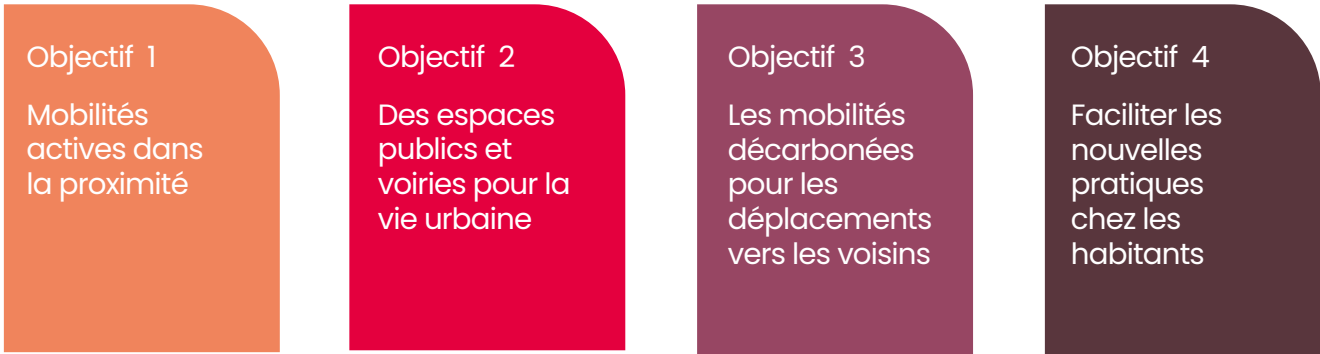
Amélioration de la santé et du bien-être des habitants, notamment des plus vulnérables

- Des expositions aux nuisances (polluants, bruits)
- Accidentologie routière, conflits d’usages et insécurité
- Des usagers vulnérables (scolaires et personnes âgées)

Partage et rééquilibrage des espaces au détriment de la voiture individuelle

- Déséquilibres entre les modes et usages de l’espace public (autosolisme)
- Un rééquilibrage général (voiries, centralités, équipements, établissements scolaires…)

4 objectifs



Orientations
et stratégie
Mobilité
de la CCMP

2. La stratégie validée

Le cadre de construction de la stratégie

La CCMP a engagé depuis de nombreuses années des actions mobilité sur son territoire, avec notamment la mise en place du réseau Colibri, et du service Co-vélo, ainsi que le développement ces dernières années d'infrastructures en faveur des mobilités actives et partagées (itinéraires cyclables, aires de covoiturage...).

La stratégie bâtie par le PDMS s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées, et se veut la feuille de route pour les années 2025-2035.

Les projets déjà initiés au moment de l'élaboration du présent document ne sont donc pas intégrés à la stratégie du PDMS, car leur mise en œuvre était déjà engagée.

Il s'agit de (par mode) :

Vélo

Création progressive d'une continuité cyclable Neyron / carrefour RD 1084 / chemin de la Traille / Centre commercial de Beynost par la VIC le long du Rhône.

Continuer la mise en place de services vélos (Co-vélo).

Covoiturage

En partenariat avec le SYTRAL & les collectivités voisines : l'étude d'une ou plusieurs lignes de covoiturage « dynamiques » (type Lane) entre la Côtère et Lyon, via des aménagements prioritaires sur réseau routier.

Transports en commun

2023

Adhésion de la CCMP au SMT AML.

Développement de la gamme T-Libr.

2025

Une refonte du réseau Colibri.

Nouvel exploitant Keolis.

Un réseau restructuré pour mieux répondre à la demande + amélioration de l'information voyageur.

À venir : campagne de communication et d'information au printemps 2025

2025

Lien Colibri-TICO (convention de desserte sur le territoire de la CCMP).

4 orientations pour un cadre clair et cohérent

La stratégie est structurée par 4 orientations, présentées ci-dessous, et déclinées en 20 actions (présentation générale page suivante, puis présentation orientation par orientation) :

1.
**Repenser
l'espace public**
pour des déplacements
apaisés dans
la proximité

2.
**Renforcer
les connexions**
entre les communes
et avec les voisins

3.
**Développer
des infrastructures**
pour la multimodalité
et la mobilité partagée

4.
**Accompagner
les habitants**
de la CCMP
vers de nouvelles
pratiques de mobilité

Dont découlent 20 actions

**Repenser
l'espace public**
pour des déplacements
apaisés dans
la proximité

- N° 1 Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles).
- N° 2 Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs.
- N° 3 Travailler les plans de circulation pour conforter. et sécuriser la marche dans toutes les communes.
- N° 4 Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes.
- N° 5 Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours.

**Renforcer
les connexions**
entre les communes
et avec les voisins

- N° 6 Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux.
- N° 7 Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau bleu par le chemin de halage, en lien avec VNF, la Métropole, SNCF réseau.
- N° 8 Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084, en coordination avec le département et la 3CM, et en intégrant la contrainte Route à Grande Circulation (RGC).
- N° 9 Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38.
- N° 10 Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire.
- N° 11 Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes).

**Développer
des infrastructures**
pour la multimodalité
et la mobilité partagée

- N° 12 Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité.
- N° 13 Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs.
- N° 14 Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain).
- N° 15 Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron.
- N° 16 Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares.

**Accompagner
les habitants**
de la CCMP
vers de nouvelles
pratiques de mobilité

- N° 17 Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).
- N° 18 Mener des campagnes de communication sur le partage de la voirie et le rééquilibrage des usages de l'espace public.
- N° 19 Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité.
- N° 20 Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire.

Séminaire élus

Atelier citoyens/acteurs

Consultations entreprises

La stratégie retenue

Présentation par orientation

1. Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité

Nombreux déplacements
de proximité dans la CCMP.

Proposer un cadre de vie qui favorise
des trajets du quotidien
dans un environnement apaisé
et sécurisé.

Aménager des infrastructures
sécurisées pour tous les modes actifs
et pour tous les publics (PMR et PSH).

Ne pas faire disparaître l'automobile
mais raisonner son usage.

> Rééquilibrer les différents
usages de l'espace public.

> Favoriser les déplacements
dans la proximité.

> Dynamiser la vie locale
dans les centres des communes.

3 actions prioritaires

- N°1** Apaiser les voiries à proximité
immédiate des écoles
(rues aux écoles).
- N°2** Travailler les plans de circulation pour
conforter et sécuriser la marche dans
toutes les communes
(avec une attention particulière aux
publics en situation de handicap
ou à mobilité réduite).
- N°3** Apaiser le trafic automobile
dans les centres bourgs.

2 actions complémentaires

- N°4** Équiper les centralités et les lieux
d'attractivité d'arceaux vélos
et trottinettes.
- N°5** Jalonner les cheminements piétons
et cyclables avec de la signalétique
mentionnant les temps de parcours.

2. Renforcer les connexions entre les communes et avec les voisins

De nombreuses relations
avec les territoires voisins.

Essentiel de mettre en place
des actions visant à faciliter
ces déplacements.

Favoriser l'utilisation des
transports en commun
et du vélo.

Démarche d'interconnexion
à mener de manière
collaborative et partenariale.

> Accessibilité du territoire.

> Fluidité des déplacements.

2 actions prioritaires

- N°6** Interconnecter les réseaux Colibri et
TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le
développement de l'interconnexion
à Rillieux.
- N°7** Aménager la continuité cyclable entre
Lyon et l'Anneau bleu par le chemin
de halage, en lien avec VNF,
la Métropole, SNCF réseau.

3 actions complémentaires

- N°8** Sécuriser la circulation des vélos
sur la RD1084, en coordination avec
le département et la 3CM, et en
intégrant la contrainte Route à Grande
Circulation (RGC).
- N°9** Créer la continuité cyclable entre
Tramoyes et les Échets par la D38.
- N°10** Aller vers le déploiement d'un réseau
cyclable sur tout le territoire.
- N°11** Aller vers des interconnexions de
réseaux de bus avec les voisins
(plateau de la Dombes).

La stratégie retenue

Présentation par orientation

3. Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée

Offres et services de mobilité partagée et de la multimodalité à renforcer.

Nouveaux services adaptés aux différents modes de transport et le développement d'infrastructures dédiées à créer.

Améliorer les infrastructures existantes pour les rendre plus accessibles, pratiques et sécurisées.

Installer une collaboration renforcée avec les territoires voisins pour harmoniser les offres et les services.

> Permettre aux usagers de circuler plus facilement à l'échelle régionale.

3 actions prioritaires

- N°12** Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité, en lien avec les modes routiers.
- N°13** Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs (marche à pied, vélo).
- N°14** Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain).

2 actions complémentaires

- N°14** Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron.
- N°16** Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares.

4. Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité

Lever les freins cognitifs et psychologiques mais aussi les obstacles plus concrets et matériels.

S'assurer que l'ensemble des services proposés sont adaptés à tous les publics.

Couvrir l'ensemble du parcours de mobilité des usagers, en commençant par l'apprentissage des compétences nécessaires jusqu'à leur utilisation effective et régulière.

- > Rendre les alternatives de mobilité plus accessibles et attractives.
- > Accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité plus vertueuses.

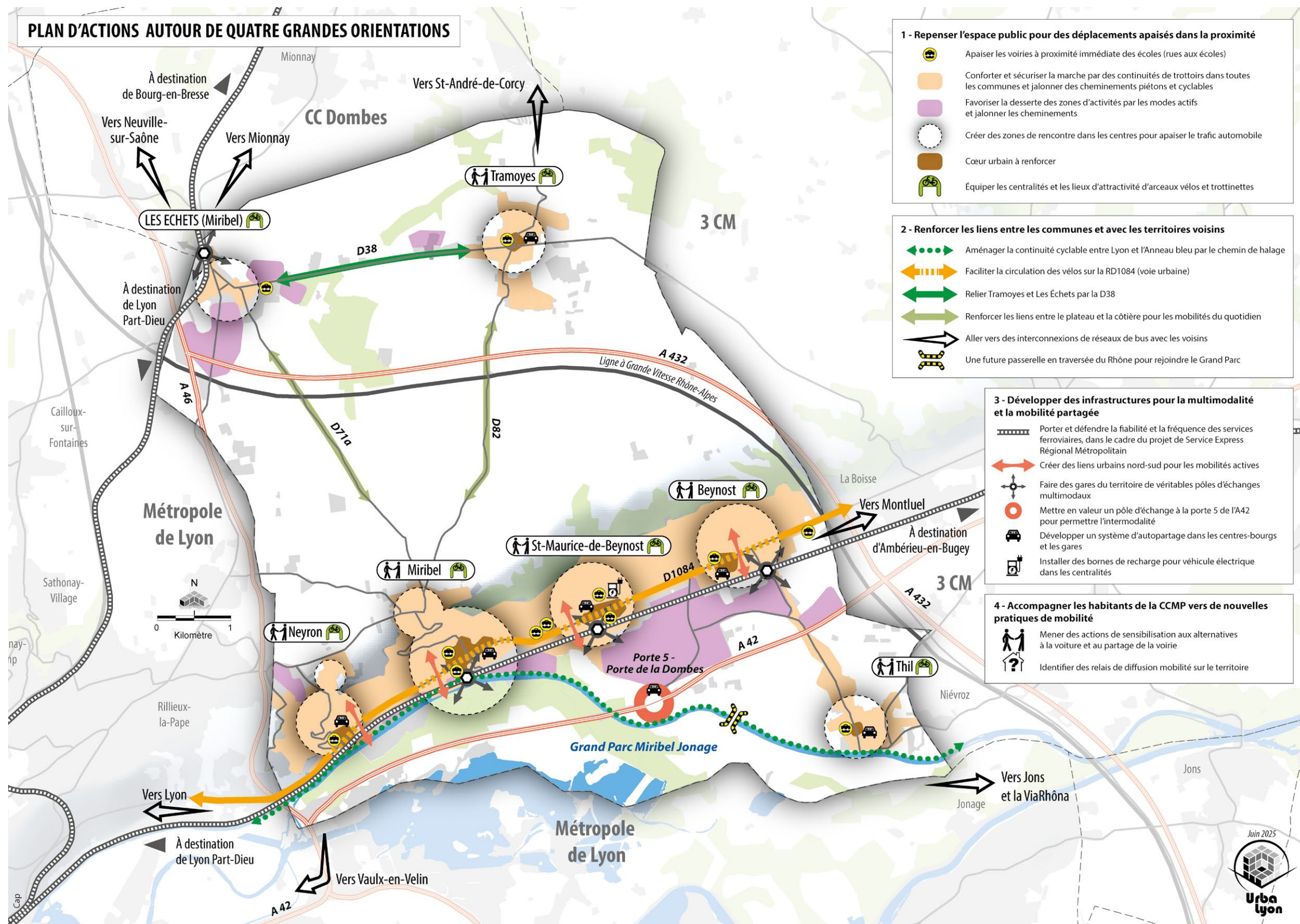
3 actions prioritaires

- N°17** Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).
- N°18** Mener des campagnes de communication sur le partage de l'espace public.
- N°19** Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité.

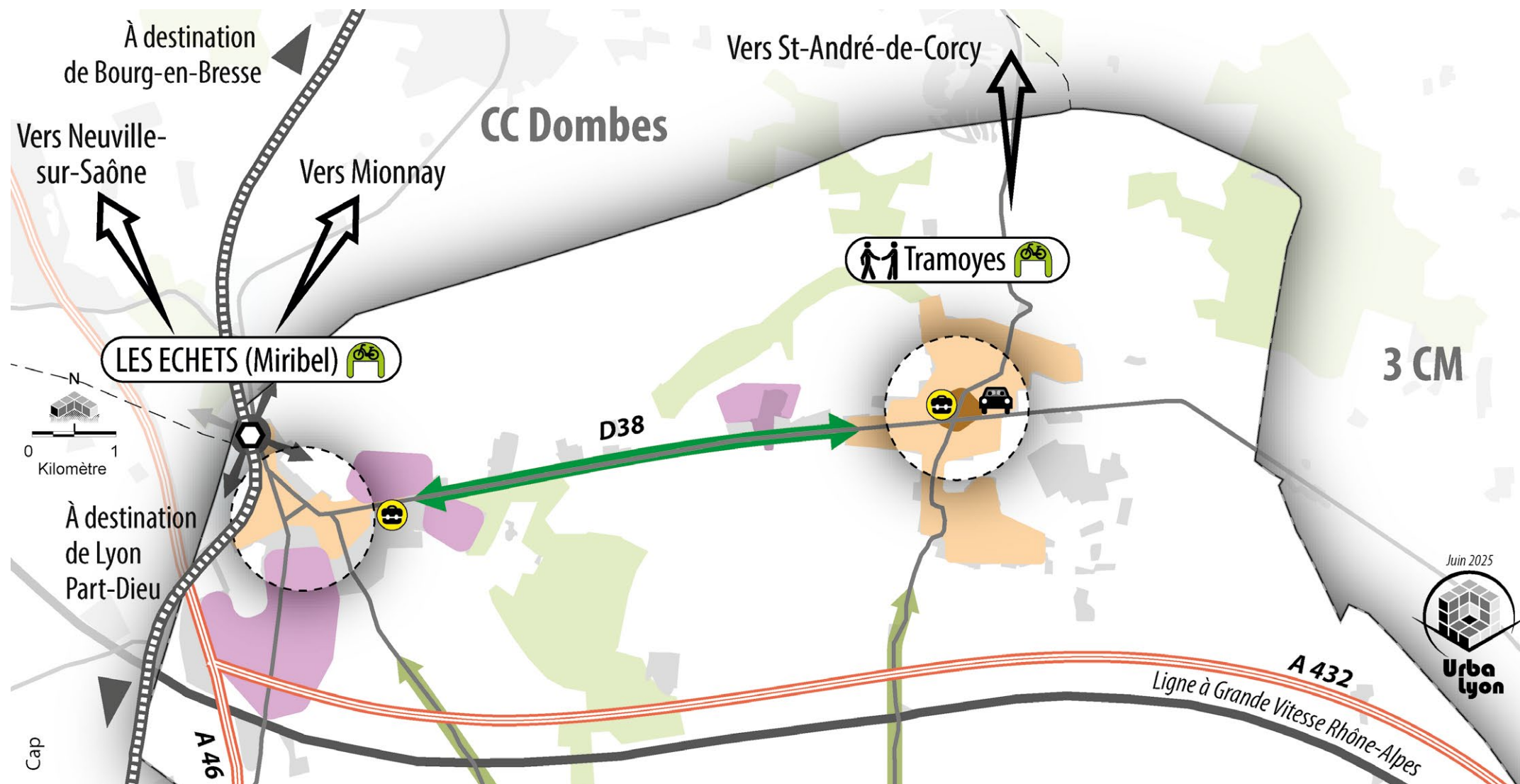
1 action à moindre enjeu

- N°20** Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire.

PLAN D'ACTIONS AUTOUR DE QUATRE GRANDES ORIENTATIONS

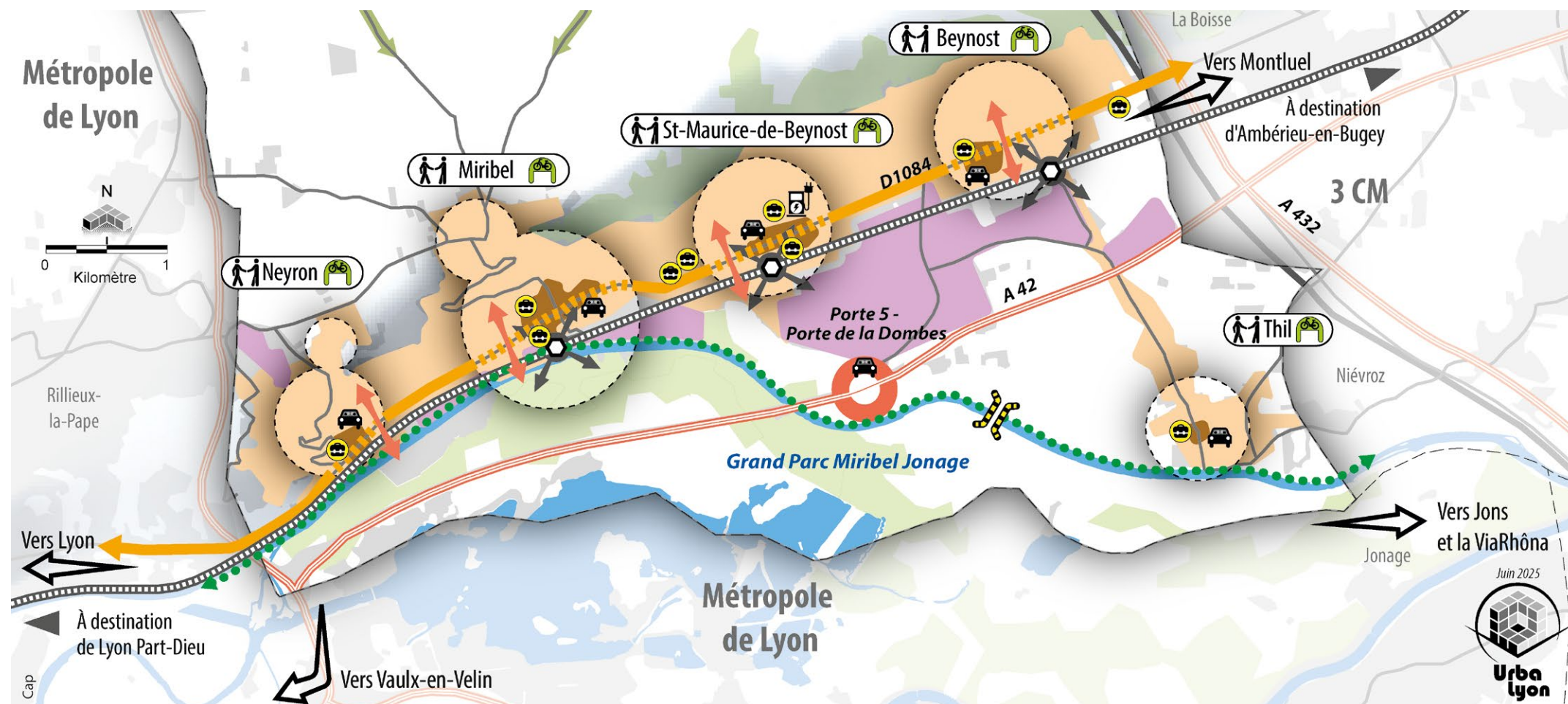


La stratégie retenue



La stratégie retenue

Zoom sur le secteur Tramoyes-Les Échets



Zoom sur le secteur Côtière



Orientations
et stratégie
Mobilité
de la CCMP

3. **Plan d'action**

Repenser l'espace public
pour des déplacements
apaisés dans la proximité

	Qui impulse et coordonne	Qui finance	Partenaires mobilises	Échéance	Niveau de coût
Action n°1 Rues aux écoles : apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles	Communes	Communes	Établissements scolaires	2028 : la moitié des groupes scolaires traités 2030 : tous les groupes scolaires	€ à €€
Action n°2 Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes	Communes	Communes	Police municipale Concertation avec les citoyens et commerçants	2027-2028	€ à €€
Action n°3 Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs	Communes	Communes	Police municipale	En continu à partir de 2027	€€ à €€€
Action n°4 Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes	CCMP	Communes	SNCF Gares & Connexions	2027	€
Action n°5 Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours	CCMP	Communes	EPCI voisins (cohérence)	En continu à partir de 2027-2028	€€

€ <70k inv.
€€ <200k inv.
ou <100k fonct.
€€€ < 500k inv.
ou 100-300k fonct.
€€€€ le reste

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

	Qui impulse et coordonne	Qui finance	Partenaires mobilisés	Échéance	Niveau de coût
Action n°6 Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne et poursuivre le développement de l’interconnexion à Rillieux	CCMP	CCMP	Sytral Mobilités Délégataire Colibri, Région	2027-2028	€€€
Action n°7 Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l’Anneau bleu par le chemin de halage, en lien avec VNF, la Métropole, SNCF réseau.	CCMP	CCMP & Partenaires	VNF SNCF Réseau Métropole de Lyon 3CM	2035	€€€€
Action n°8 Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084, en coordination avec le département et la 3CM, et en intégrant la contrainte Route à Grande Circulation (RGC)	CCMP	Communes	3CM Métropole de Lyon Département de l’Ain Services de l’État	2035	€€€€
Action n°9 Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38	Communes	Communes	Département de l’Ain	2030	€€€ à €€€€
Action n°10 Aller vers le déploiement d’un réseau cyclable sur tout le territoire	CCMP	CCMP & Communes	Département de l’Ain EPCI voisins	2030 à 2035	€€€€
Action n°11 Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)	CCMP	CCMP & EPCI voisines	EPCI voisins Région Délégataires des réseaux de transport	2035	€€ à €€€

€ <70k inv.
€€ <200k inv.
ou <100k fonct.
€€€ < 500k inv.
ou 100-300k fonct.
€€€€ le reste

Développer des infrastructures pour des mobilités partagées et multimodales

	Qui impulse et coordonne	Qui finance	Partenaires mobilises	Échéance	Niveau de coût
Action n°12 Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité	CCMP	CCMP	Région Métropole de Lyon Sytral Mobilités SMT AML APRR	2027 (stationnement vélo) 2030 (covoiturage dynamique)	€
Action n°13 Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs.	Communes	Communes & SNCF Gares & Connexions	SNCF Gares & Connexions	2027-2030 (abords) 2035 (accessibilité des gares)	€€ à €€€
Action n°14 Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain)	CCMP	Pas	Société des Grands Projets SNCF Région Sytral Mobilités SMT AML EPCI membres du bassin de mobilité	En continu	
Action n°15 Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron	Communes	Communes	SNCF Réseau Citoyens, commerçants et employeurs (concertation)	2035	€€ à €€€€
Action n°16 Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares	CCMP ou acteurs privés	CCMP ou acteurs privés	Communes Partenaires privés (entreprises)	2035	€ à €€€

€ <70k inv.
€€ <200k inv.
ou <100k fonct.
€€€ < 500k inv.
ou 100-300k fonct.
€€€€ le reste

Accompagner les habitants
de la CCMP vers de nouvelles
pratiques de mobilité

	Qui impulse et coordonne	Qui finance	Partenaires mobilises	Échéance	Niveau de coût
Action n°17 Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).	CCMP	CCMP	Communes Associations et entreprises Police municipale	En continu	€ Et temps agent
Action n°18 Mener des campagnes de communication sur le partage de l'espace public	CCMP	CCMP	Communes Associations, commerçants et établissements scolaires Police municipale	2027-2030	€ Et temps agent
Action n°19 Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité	CCMP	CCMP	Communes Centres sociaux, structures spécialisées, associations et entreprises	En continu	€ Et temps agent
Action n°20 Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire	CCMP	CCMP & Communes	Citoyens Associations Exploitants	2035	€€

€ <70k inv.
€€ <200k inv.
ou <100k fonct.
€€€ < 500k inv.
ou 100-300k fonct.
€€€€ le reste



N°1

PRIORITAIRE

Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité

Qui impulse et coordonne
Communes

Partenaires
Établissements scolaires

Échéance
2028 moitié des groupes scolaires
2030 tous les groupes scolaires

Coût
€ à €€

Objectifs



Encourager marche, vélo et trottinette chez les enfants.



Permettre aux enfants et aux parents de se réappropriier l'espace public.



Réduire la pollution de l'air, les nuisances sonores et la vitesse des véhicules automobiles.

PLANNING 2027

Faisabilité technique et humaine et concertation sur la démarche.

2028

Expérimentation d'un dispositif temporaire pour 1 à 2 écoles puis pérennisation.

Horizon 2028

La moitié des groupes scolaires traités.

Horizon 2030

Généralisation sur tous les groupes scolaires.

Investissement

De 6K€ (dispositif avec barrière) à 60-180K€ (aménagement pérenne).

Aides disponibles

Fonds de concours CCMP 2022-2027.

INDICATEURS:

Réalisation

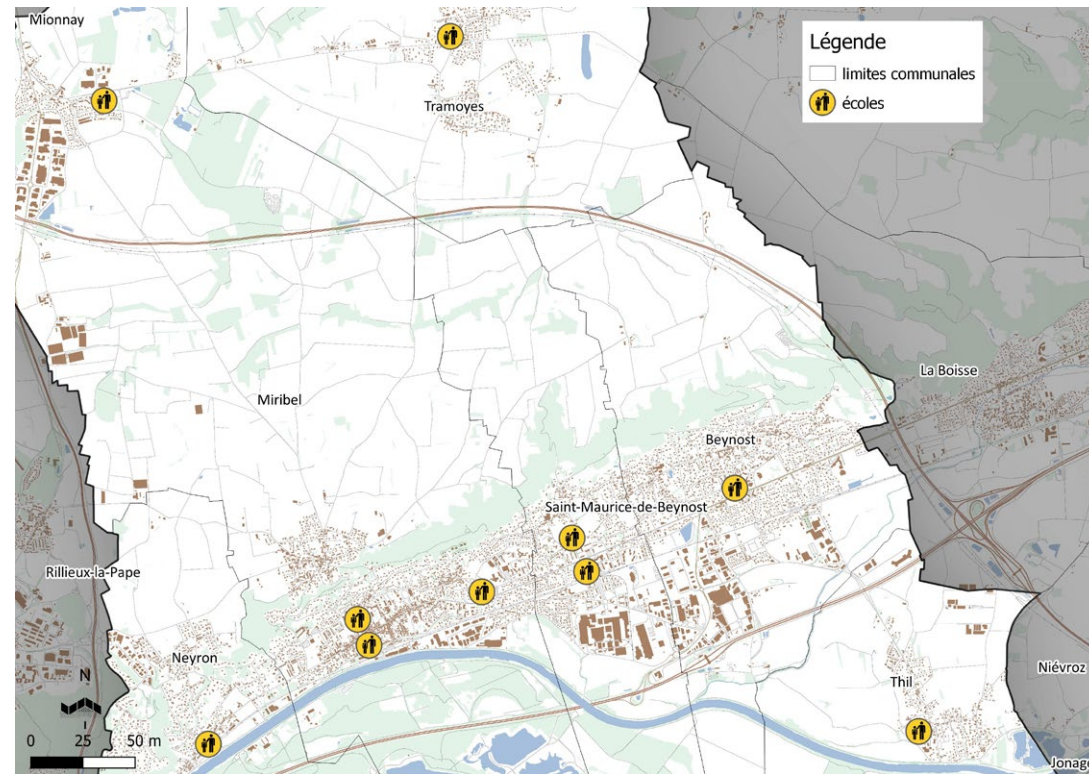
• Nombre de rues aux écoles aménagées.

Réussite

Nombre de déplacements en modes actifs + Satisfaction (sentiment de sécurité) mesurée par interviews.

Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles)

Le diagnostic a identifié un enjeu fort à traiter l'accès aux établissements scolaires à pied et à vélo, avec 9 élèves sur 10 à moins de 30 minutes à pied de leur établissement.



Localisation des groupes scolaires.

Le design actif consiste à aménager l'espace public pour favoriser l'activité physique et sportive de celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Les techniques du design actifs associent de la signalétique, du mobilier urbain, des œuvres d'art ludique.

Descriptif technique

Diagnostic et études de faisabilité.

Aménager les rues aux écoles, lancer les actions de communication et de sensibilisation des automobiles (niveau 1).

Si pertinent, pérenniser des rues par de la végétalisation et du mobilier urbain (niveau 2).

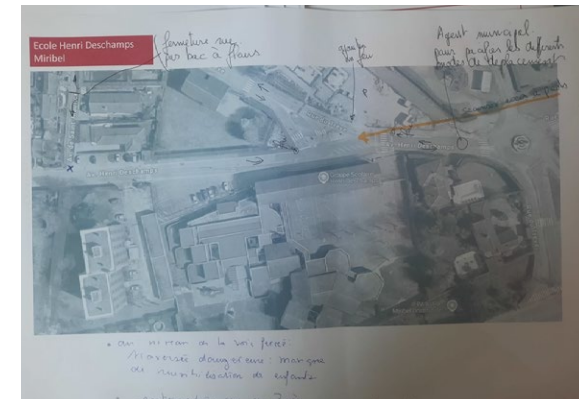
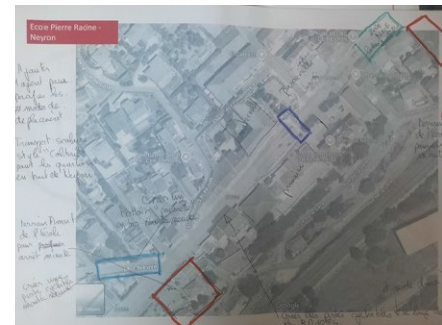
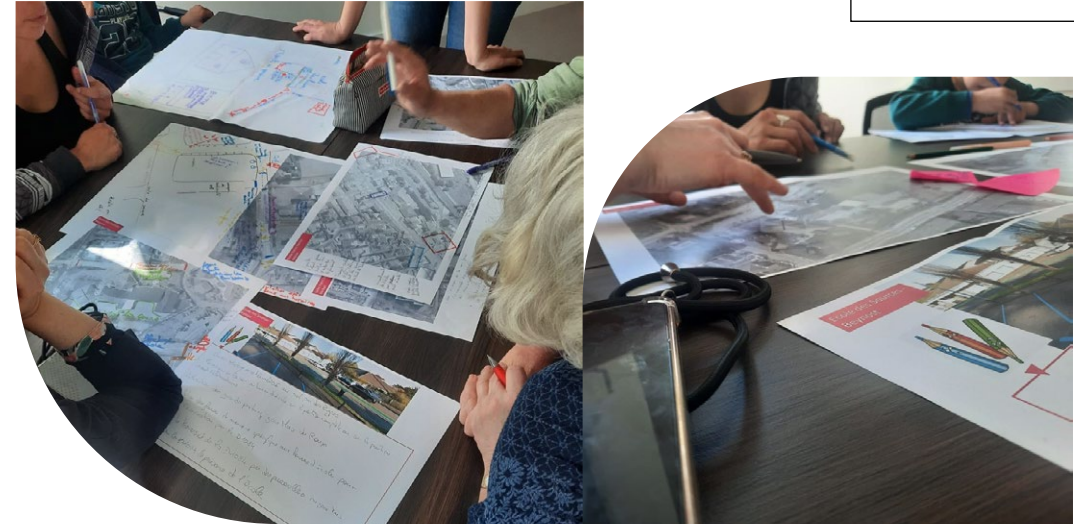
Points d'attention spécifiques à l'action ?

Intégrer les retours et préconisations de la démarche MOBY, et notamment des solutions de design actif qui permettent d'apaiser à moindre coût.

Identifier les écoles qui peuvent être aménagées et expérimenter le dispositif pour l'adapter.

Un atelier de co-construction à été proposé aux usagers du quotidien (parents/enfants/personnels scolaires/associations).

Ce temps partagé a permis de réfléchir ensemble aux aménagements potentiels qui permettraient de rendre les abords des écoles plus appropriés à la pratique des mobilités actives.



Les retours d'expérience :

Place des voitures et des parkings prédominantes.

Manque de sensibilisation aux différents modes de transport et à leur cohabitation.

Manque d'aménagements, de continuité cyclable.

Peu d'aménagement piétons.

La présence d'agents municipaux pour garantir la sécurité des traversées piétonnes.

Piste cyclable qui dessert l'école Henri Deschamps.

Ecole maternelle apaisée (Saint Maurice de Beynost).

Des associations de parents d'élèves prêtes à porter des Initiatives de mobilité active comme Pédibus/Vélobus.



N°2

PRIORITAIRE

Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité

Qui impulse et coordonne
Communes

Partenaires
Police municipale
Concertation ,
citoyens
et commerçants

Échéance
2027-2028

Coût
€ à €€

Objectifs



Encourager les déplacements à pied.



Améliorer la sécurité et le confort des piétons (particulièrement sur les traversées).



Rendre la marche à pied confortable dans les centres-villes et les zones d'activités et contribuer à un cadre de vie plus agréable et apaisé.

PLANNING (étapes majeures) 2027

Définition des secteurs prioritaires.
À la suite du diagnostic :
redéfinition des plans de circulation.

Investissement

coûts selon les projets définis par les communes variant selon les projets qui seront mis en œuvre dans l'action n° 3.

Aides disponibles

fonds de concours CCMP 2022-2027.

IINDICATEURS:

Réalisation

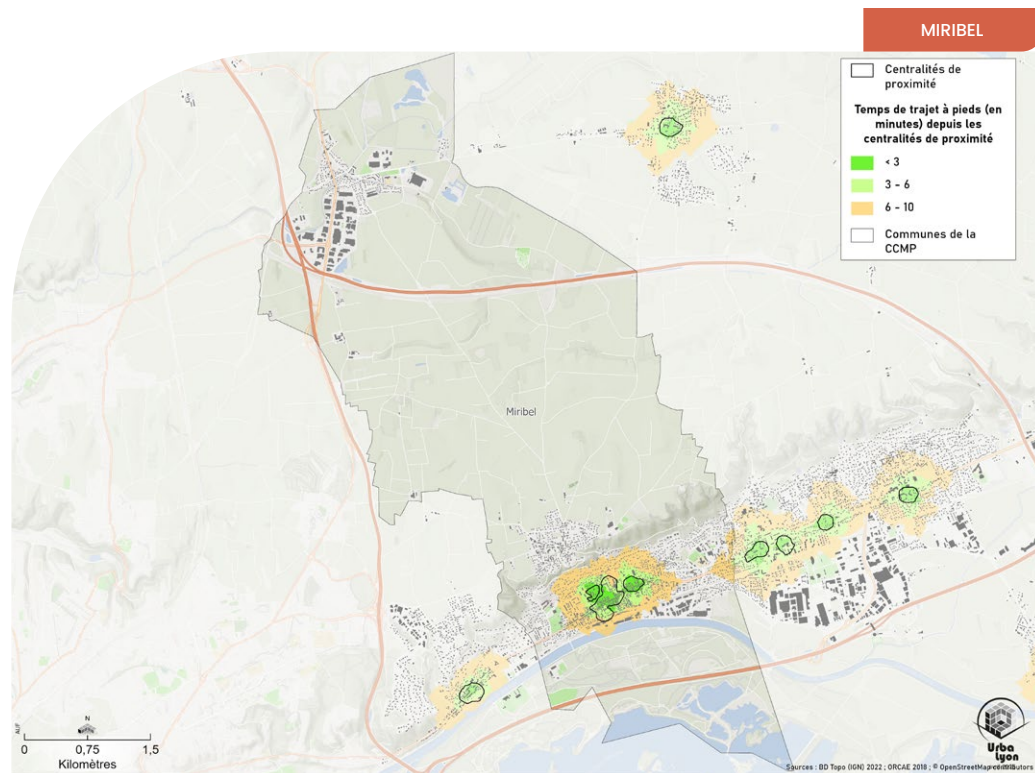
nombre de plans de circulation mis à jour ;
nombre de voies à apaiser.

Réussite

part modale de la marche dans les déplacements/ satisfaction des usagers.

Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes

La moitié des trajets de moins d'un kilomètre sont faits en voiture, alors qu'ils sont réalisables en 15 minutes à pied pour un adulte en bonne santé.



Des centralités à 3 et 5 minutes de marche.

Descriptif technique

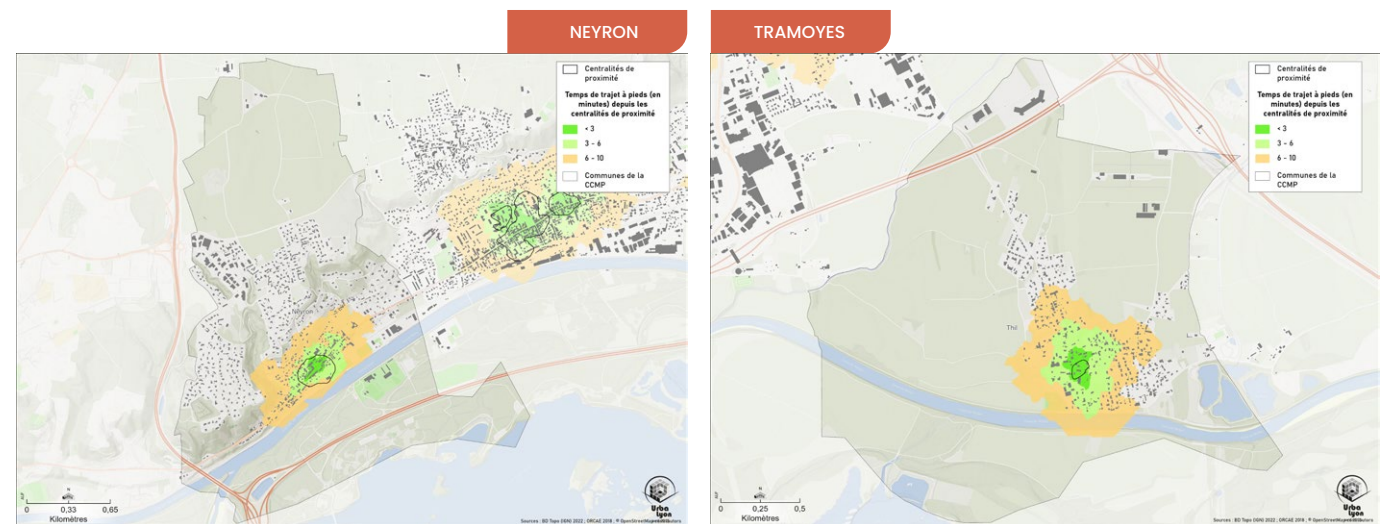
Identifier les secteurs prioritaires dans les centralités et les zones d'activités où les plans de circulation devront réallouer de l'espace aux modes actifs.

Mise à jour des plans de circulation en lien avec les objectifs de l'action n° 3.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Prendre en compte l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Veiller à l'articulation avec les points d'arrêts du réseau de transport.





N°3

PRIORITAIRE

Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité

Qui impulse et coordonne
Communes

Partenaires
Police municipale

Échéance
En continu
à partir de 2027

Coût
€€ à €€€

Objectifs

+ —
Rééquilibrer l'espace public entre les différents modes de déplacement.

Améliorer la sécurité, réduire les congestions, le bruit et la pollution.

Créer des espaces conviviaux, à échelle humaine, pour une meilleure qualité de vie.

Planning
(étapes majeures)
2027-2028
étude stratégique sur la hiérarchie du réseau viaire et des plans de circulation et études d'aménagement.

Horizon 2035
Déploiement progressif des aménagements dans les centres-bourgs pour chaque commune n'en possédant pas.

Investissement
Coûts selon les projets définis par les communes, variant selon la qualité d'aménagement (reprises des voiries, végétalisation...).

Aides disponibles
fonds de concours CCMP 2022-2027.

IINDICATEURS :
Réalisation
Nombre d'aménagements mis en œuvre.

Réussite
Vitesse moyenne circulée et accidentologie routière.

Apaiser le trafic automobile dans les centres-bourgs

Ralentir la circulation des voitures dans les centres-bourgs permettra de rendre les déplacements à pied et à vélo plus sûrs et agréables pour toutes et tous.



MIRIBEL

Exemple d'une zone de rencontre, et végétation.

Descriptif technique

Définir le réseau structurant à l'échelle de la CCMP et en réaliser le plan.

Définir en cohérence la hiérarchie des voies urbaines à l'échelle communale et identifier les secteurs à apaiser en priorité.

Réaliser les aménagements de réduction de la vitesse (voir page suivante).

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Prendre en compte l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Veiller à l'articulation avec les points d'arrêts du réseau de transport.

Trottoir traversant pour donner une continuité de cheminement au piéton et un confort de déplacement.



Zone 30 pour améliorer la sécurité des usagers.



Zone de rencontre pour créer un espace public par la cohabitation des usagers.



Des bordures végétales pour apaiser le trafic par l'ambiance.

Ce qui influence le budget

Les types d'aménagement (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne).

L'importance des reprises de voirie (rétrécissement de la chaussée et élargissement des trottoirs, traitement des sols).

La mise en œuvre de mobilier urbain et la végétalisation.

Quels aménagements mettre en place ?

Les aménagements seront définis par les communes selon les objectifs d'apaisement, la configuration des lieux et les contraintes techniques.

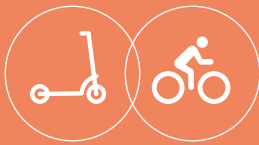
La qualité de ces aménagements peut être approfondie (type de revêtement, végétalisation, aménagements complémentaires).

Ils pourront combiner les différents dispositifs existants (zone 30, de rencontre, aire piétonne, rétrécissement de chaussée, plateau traversant, tracé sinueux, surélévation de passage piéton).

Points d'attention techniques

Signalétique > Elle est indispensable mais ne se substitue pas à un aménagement de l'espace.

Publics vulnérables > Prendre en compte les besoins des publics en situation de handicap et à mobilité réduite.



N°4

COMPLÉMENTAIRE

Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité

Qui impulse et coordonne
CCMP

Partenaires
SNCF Gares & Connexions
Département
Région

Échéance
2027

Coût
€

Objectifs



Accompagner le développement de la pratique de la trottinette.



Encourager l'usage du vélo et de la trottinette en garantissant une offre de stationnement visible, disponible et bien répartie dans les centralités et pôles d'attractivité.

PLANNING (étapes majeures) 2027

Diagnostic des besoins et plan d'aménagement.

2027 +

Déploiement progressif des places de stationnement vélo et trottinettes.

Investissement

Déploiement de 100 places de stationnement vélo en accès-libre : 5 à 6k€ / Une consigne sécurisée de 5 places (type Vélobox) : 4 à 6k€ / arceau 5 trottinettes 500€.

Aides disponibles

Alvéole Plus (si prolongation après 2025).

IINDICATEURS

Réalisation

Nombre de places de stationnement vélo et trottinettes aménagés.

Réussite

Part modale du vélo.

Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes

La peur du vol et le vol limitent les usages des modes individuels légers (vélo, trottinette), et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un équipement électrique. Une politique de stationnement sécurisé encourage à la pratique. Cette action est un enjeu fort relevé lors de la concertation.



Modèle d'arceaux pour trottinettes équipés d'un mât signalétique.



Arceaux vélos Gare des Échets.

LES ÉCHETS

Descriptif technique

Réalisation d'un schéma de maillage, avec les acteurs du territoire et en cohérence avec les résultats de la concertation, et les préconisations techniques – voir ci-contre.

Mise en place d'un groupement de commande – construit par la CCMP en associant étroitement les communes.

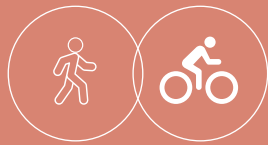
Installation des équipements.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Unifier le matériel à l'échelle de la CCMP pour aider à l'identification.

Déployer des stationnements pour les vélos cargos.

	Arceau vélo	Arceau trottinette	Vélobox
cible	un stationnement de courte durée pour de courts déplacements		stationnement longue durée (une journée ou une nuit) pour les pendulaires et étudiants.
lieu	centralités des communes équipements sportif, culturels, scolaires, de santé, et espaces commerciaux (dont Leclerc)	établissements scolaires équipements sportifs Maison France Service	pôles d'échanges (gares et pôle de la porte 5)
sécurité	Sécurisation par cadenas + contrôle par la proximité des passants		local fermé par badge ou clé
capacité	2 places par arceau	5 à 10 places selon les modèles	5 places



N°5

COMPLÉMENTAIRE

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

Qui impulse
et coordonne
Communes
(CCMP coordination)

Partenaires
EPCI voisins
(cohérence)

Échéance
En continu à partir
de 2027-2028

Coût
€€

Objectifs



Jalonner
les 86 km (environ)
de pistes cyclables
et déployer
une signalétique
adaptée aux
déplacements
de courte distance
à pied et à vélo
dans les communes.

Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique

mentionnant les temps de parcours

L'installation d'une signalétique mentionnant les temps de parcours encourage les déplacements à vélo ou à pied et rend les trajets lisibles et attractifs. Elle lève les freins liés à la perception du temps de déplacement et facilite l'orientation. L'action vise à améliorer l'expérience des usagers et encouragera à la pratique des modes actifs.

Aujourd'hui, 5 signalétiques co-existent sur le territoire



La signalétique du Grand Parc



La signalétique Vélo dans l'Ain.



La signalétique GR 69 et sentier pédestre.

Objectif :
1 signalétique
cohérente
et unifiée



La signalétique du réseau Colibri.



La signalétique SNCF.

Descriptif technique

Réaliser un schéma directeur signalétique intercommunal pour éviter la surcharge signalétique (charte graphique, identification des points d'intérêts, principaux cheminements à jalonner).

Les communes identifient les points d'intérêts et mettent en œuvre les projets.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Jalonnement systématique dans les futurs projets d'aménagements.

Travailler les liaisons intercommunales avec les voisins.

Veiller à la cohérence entre les différentes signalétiques (Grand Parc, Vélo dans l'Ain, Département, Colibri, SNCF...)

PLANNING
(étapes majeures)
2027
élaboration d'un schéma
directeur signalétique.

2028
déploiement progressif
du jalonnement en continu.

Investissement
Environ 800 € HT / km
Soit 70 000 € pour les
itinéraires cyclables /
jalonner 5 itinéraires
par commune environ
12 000 € HT.

Aides disponibles
Alvéole Plus
(si prolongation après
2025), fonds de concours
CCMP 2022-2027.

IINDICATEURS:
Réalisation
Nombre de kilomètres
jalonnés et taux
d'avancement au regard
du schéma directeur
signalétique.

Réussite
Satisfaction des usagers
et part modale
des modes actifs.



N°6

PRIORITAIRE

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

Qui impulse
et coordonne
CCMP

Partenaires
Sytral Mobilités
Délégataire
Colibri, Région

Échéance
2027-2028

Coût
€€€

Objectifs



Faciliter l'accès aux
transports collectifs



Améliorer l'interconnexion
des réseaux
pour une mobilité
plus fluide.

Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux

Créer des arrêts communs entre les réseaux Colibri et TCL facilitera les déplacements vers la Métropole de Lyon. Au vu des flux quotidiens, la connexion à Vaulx-en-Velin apparaît nécessaire, tandis que celle de Rillieux Semailles, bien que déjà existante, mérite d'être renforcée selon les retours des habitants.

Éléments de construction pour l'offre
de transport vers Vaulx-en-Velin :

PLANNING (étapes majeures)

2027
Concertation Sytral
Mobilités et étude de
faisabilité interconnexion
Vaulx-en-Velin /
Villeurbanne + actions
Rillieux-Semailles ;
définition de la ligne
aménagement de l'arrêt

2028 – 2029
mise en service de
l'interconnexion.

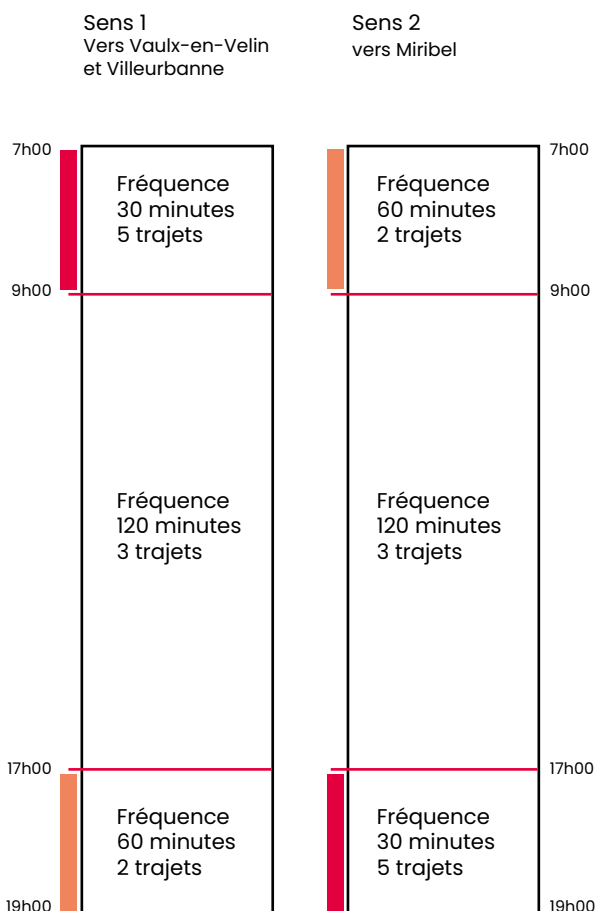
Investissement
Aménagement d'un point
d'arrêt : 2 k€.

Fonctionnement
400 k€.

Aides disponibles
Participation de Sytral
Mobilités.

**INDICATEURS
Réussite**
Mise en œuvre de l'offre
vers Vaulx-en-Velin/
Villeurbanne.

Réalisation
Connaissance/notoriété
de l'offre ; taux de
fréquentation des lignes;
évolution du nombre
d'abonnements.



Objectif :
une ligne
fonctionnant
en semaine
toute l'année

Descriptif technique

Raccord à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne :

Identifier les points de connexion
(et ligne TCL).

Travailler les grilles horaires pour
améliorer l'intermodalité
(adéquation aux besoins et usages).

Installer des équipements de confort
(abris voyageurs, information
en temps réel).

Raccord à Rillieux-Semailles

Renforcer l'aménagement de l'arrêt
à Rillieux Semailles (confort attente ;
grille horaire).

Communiquer pour renforcer la
visibilité (Rillieux Semailles).

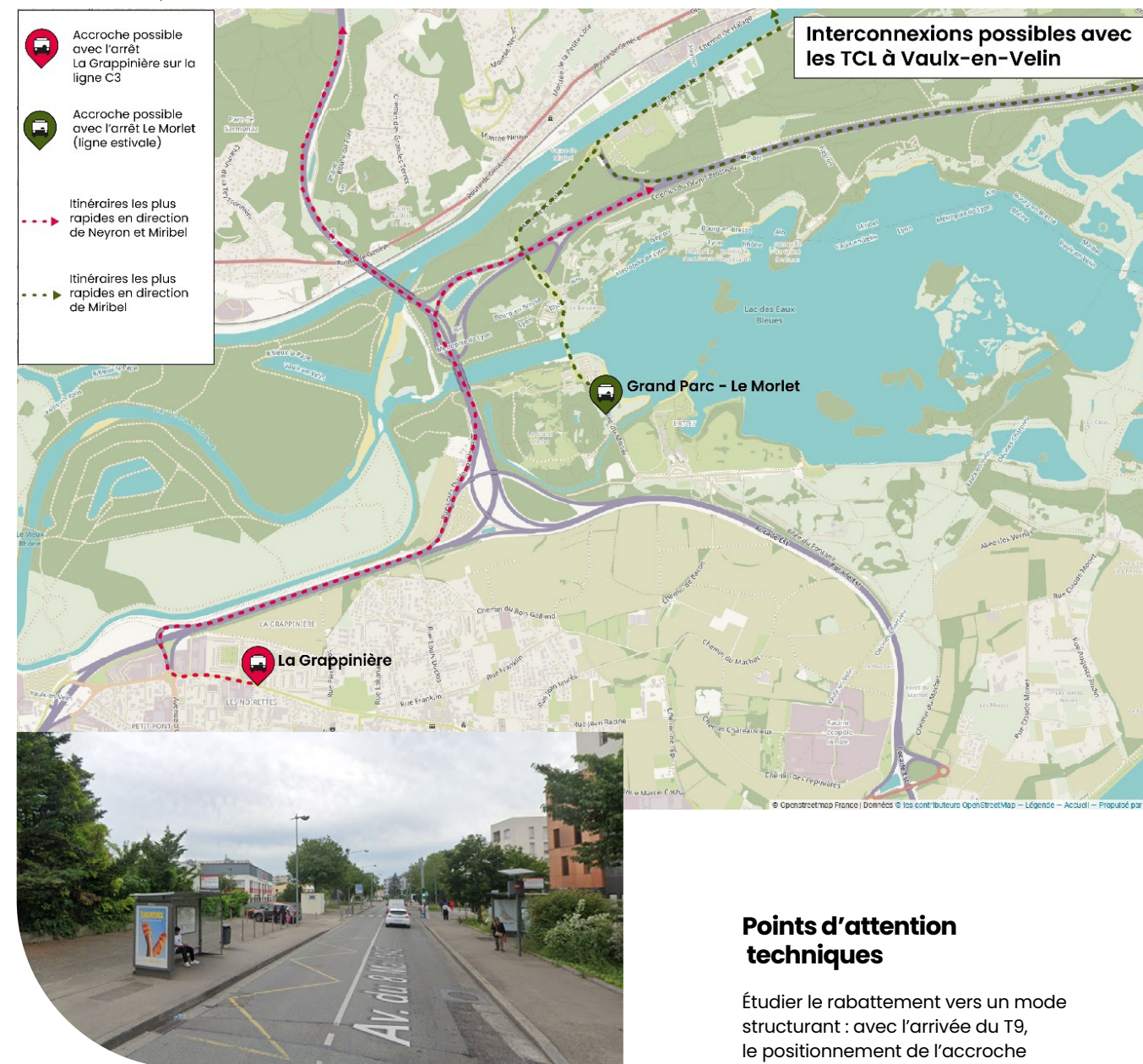
Points d'attention spécifiques à l'action ?

Garantir la cohérence des horaires
entre les réseaux.

Veiller à l'accessibilité pour tous les
usagers.

SYTRAL Mobilités a noté les besoins
exprimés : il sera nécessaire de
travailler des solutions juridiques entre
les deux entités.

Interconnexions possibles avec les TCL à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.



La Grappinière en lien avec la ligne express C3
(Gare Saint-Paul > Vaulx-en-Velin La Grappinière).

Points d'attention techniques

Étudier le rabattement vers un mode
structurant : avec l'arrivée du T9,
le positionnement de l'accroche
pourrait être revue. Si les conditions
le permettent, la création de l'arrêt
aux abords du tramway améliorerait
l'intermodalité.



N°7

PRIORITAIRE

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

Qui impulse
et coordonne
CCMP

Partenaires
VNF, SNCF Réseau
Métropole de Lyon
et 3CM

Échéance
2035

Coût
€€€€

Objectifs



Encourager
les déplacements
à vélo.



Valoriser les abords
du canal en préservant
un cadre naturel paysager
et patrimonial.

PLANNING (étapes majeures)

2027-2029
Étude faisabilité

Horizon 2030
Début des travaux
Déploiement progressif

Horizon 2035
Aménagement complet

Investissement
~ 1,5 M€ (pour 6,5 km)
Ratio : voie verte sur chemin
de halage. Coût moyen
au km (2023) 200-350 k€.
Point de vigilance :
la réhabilitation des berges
pourrait faire augmenter
très fortement le coût
d'investissement.

Entretien
800 €/km/an.

Aides disponibles
CD01, Région, VNF, SNCF
Réseau / Fonds vert.

IINDICATEURS :
Réalisation
Nombre de kilomètre de voies
réhabilitées et aménagées.

Réussite
• Nombre de cyclistes
empruntant la voie
(compteur).
• Retours des usagers
• Part modale vélo pour les
différents motifs.

Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu

par le Chemin de Halage, en lien avec VNF, la Métropole de Lyon,
et SNCF réseau.

Forte demande des citoyens, la connexion cyclable entre l'Anneau bleu et la Métropole de Lyon
favorisera les déplacements actifs, quotidiens et de loisirs. Le chemin de halage le long du canal de
Miribel, apprécié des habitants, semble idéal. Des études techniques sont nécessaires pour garantir la
viabilité et la durabilité des aménagements.



Barrière de la fin provisoire du chemin de Halage à Thil.

Descriptif technique

Études de faisabilité et d'impact.

Stabilisation des berges pour garantir
la pérennité de l'infrastructure.

Aménagement du chemin de halage
avec création d'une voie verte et d'une
signalétique dédiée.

Installation de mobilier urbain (bancs,
éclairage, abris vélos).

Points d'attention spécifiques à l'action ?

L'action porte de nombreux enjeux
stratégiques : coopération
multi-acteurs, eau, juridique.

Veiller à aménager les rabattements
vers le réseau cyclable existant dans
les communes.

Travailler les interconnexions avec la
Métropole de Lyon et la 3CM (lien le
long du Rhône).



N°8

COMPLÉMENTAIRE

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

Qui impulse et
coordonne
Communes
(CCMP coordination)

Partenaires
3CM
Métropole de Lyon,
CD01
Service de l'État

Échéance
2035

Coût
€€€€

Objectifs



Réduire les vitesses pour
faire de la RD 1084 un
boulevard urbain apaisé.



Rééquilibrer les usages
de la voirie.

PLANNING (étapes majeures)

En continu
Études de faisabilité
et vérification de la conformité
des aménagements
par le Département de l'Ain.

Horizon 2035
Déploiement progressif
et systématique des
aménagements.

Investissement
12,7 M€ pour 8,5 km
(sur la base de l'étude de
faisabilité menée à Neyron).

Entretien
800 €/km/an.

Aides disponibles
AVELO si reconduction
pour 2025-2026 + fonds de
concours CCMP 2022-2027.

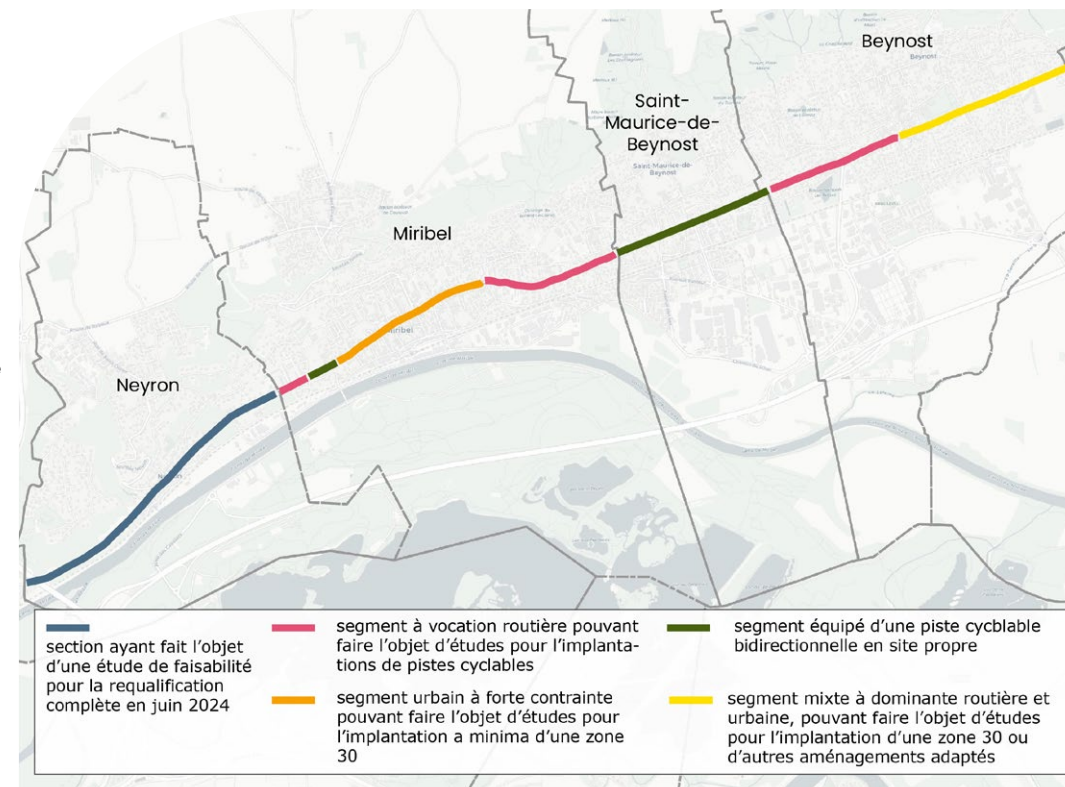
Réalisation
• Nombre de kilomètres
d'aménagements
cyclables réalisés
• Nombre de dossiers
approuvés par les services
de l'État.

Réussite
Satisfaction des usagers
(sécurité).

Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084

En coordination avec le département et la 3CM,
et en intégrant la contrainte route à grande circulation (RGC).

Axe structurant de la Côtière, la RD1084 relie directement la CCMP à la Métropole de Lyon et à la
3CM. Avec l'essor du vélo pour les trajets domicile-travail, il est essentiel de sécuriser cet itinéraire,
structurant pour la CCMP.



Descriptif technique

Ouvrir une réflexion stratégique et
partenariale sur l'avenir de cet axe.

Engager des requalifications tronçon
par tronçon en privilégiant les pistes
cyclables séparées du trafic
et des piétons.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Garantir la compatibilité des
aménagements (services de l'état /
Métropole de Lyon / 3CM).

Prendre en considération les
contraintes de la RGC « Une largeur
de voirie d'un minimum de 6 mètres
à respecter au titre de la RGC ».

Prendre en compte le schéma
doctrinaire (à venir) du CD01.

À noter : à Neyron, étude de faisabilité
en cours (portée par la commune
de Neyron).



N°9

COMPLÉMENTAIRE

Renforcer les connexions entre les communes et avec les voisins

Qui impulse et coordonne
Communes de Miribel et Tramoyes (CCMP coordination)

Partenaires
Département de l'Ain et EPCI voisins

Échéance
2030

Coût
€€€ à €€€€

Objectifs



Aménager un itinéraire sécurisé et confortable entre Tramoyes et les Échets (2600 mètres).



Permettre aux habitants de Tramoyes d'aller à la gare SNCF à vélo.

PLANNING
Horizon 2030.

Investissement
Coûts très variable en fonction de l'état de la voirie, des caractéristiques du site à aménager, de l'ambition de la collectivité et de la mise en œuvre (2600 mètres ~ 980 k€).

Aides disponibles
Département ;
fonds de concours CCMP 2022-2027.

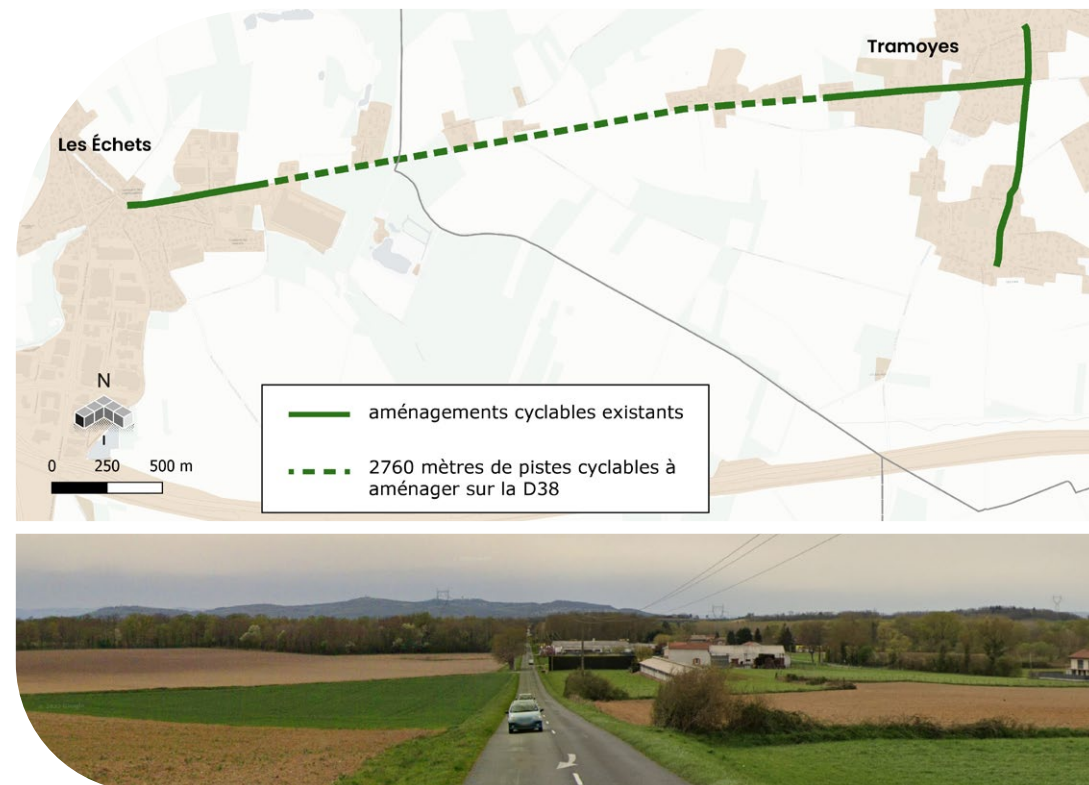
INDICATEURS :
Réalisation
Kilomètres d'aménagements mise en œuvre.

Réussite
fréquentation de la piste (comptage), retours des usagers, rabattement / diffusion à vélo en gare des Échets.

Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38

La D38 relie Tramoyes aux Echets. Cette liaison, inscrite dans le schéma directeur général de la CCMP – voir page suivante – est un des liens prioritaires à développer.

Aménager la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38.



La D38 entre Tramoyes et les Échets.

Descriptif technique

Le trafic sur la D38 est modéré avec une moyenne journalière de 2540 véhicules dans les 2 sens.

L'axe se prête à un aménagement partagé :

- Bande cyclable d'une largeur minimale de 1,5 mètres.

- Chaussée à voie centrale banalisée avec une largeur de voie centrale de 3 mètres minimum.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

La CCMP a sollicité le Département de l'Ain pour l'aménagement de cet itinéraire modes actifs. Décision finale attendue en 2025.

Attention particulière à porter sur le traitement des intersections.



N°10

COMPLÉMENTAIRE

Renforcer les connexions entre les communes et avec les voisins

Qui impulse et coordonne
CCMP

Partenaires
Département de l'Ain et EPCI voisins

Échéance
2030 à 2035

Coût
€€€€

Objectifs



Mailler le territoire d'un réseau cyclable sécurisé, attractif et cohérent.



Favoriser la pratique du vélo.

PLANNING
2027 – 2029
Études

Horizon 2030-2035
mise en œuvre progressive.

Investissement
Les coûts varient en fonction du contexte d'étude :
150 à 300 000 € du km en site propre
20 à 50 000 € du km en partage de voirie
Soit 7,2 à 14,4 M€ pour 48 km en site propre.

Aides disponibles
schéma cyclable du Département ; fonds de concours CCMP 2022-2027, fonds vert.

Réalisation
Kilomètres d'aménagements mis en œuvre

Réussite
Part modale du vélo dans l'ensemble des déplacements

Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire

Le vélo, alternative à la voiture individuelle et solution écologique, doit se généraliser pour les trajets courts et longs, en complément des transports en commun. Il est nécessaire de créer des itinéraires cyclables sécurisés et continus sur tout le territoire. Cette fiche exprime la vision à 10 ans de la CCMP sur le réseau à déployer.



Un aménagement cyclable dans la ZA des Chênes.

Descriptif technique

Mettre en œuvre les projets d'aménagements tels que décrits dans la carte du réseau cyclable projeté en lien avec le schéma cyclable du département.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Le Département serait maître d'ouvrage pour les itinéraires retenus dans son schéma cyclable.

Prendre en compte le référentiel d'aménagement du Département.

Remarques des partenaires

La 3CM souhaite aménager l'itinéraire déjà utilisé par les cyclistes entre la Boisse et la gare de Saint-Maurice-de-Beynost.

La CC Dombes indique réfléchir à des liens cyclables vers la gare des Échets et la zone d'activité.

Dans les deux cas, le Département jouera le rôle d'intégrateur pour identifier les discontinuités et les traiter.



N°10

COMPLÉMENTAIRE

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

Qui impulse et
coordonne
CCMP

Partenaires
Département de l'Ain
et EPCI voisins

Échéance
2030
à 2035

Coût
€€€€



N°11

COMPLÉMENTAIRE

Renforcer les connexions
entre les communes
et avec les voisins

Qui impulse
et coordonne
CCMP

Partenaires
EPCI voisins
Région
Délégataires des réseaux
de transport

Échéance
2035

Coût
€€ à €€€

Schéma cyclable de la CCMP au 1er novembre 2024



Objectifs

C
Faciliter les correspondances entre COLIBRI et les réseaux voisins.

S
Améliorer la mobilité quotidienne entre Neuville-sur-Saône, Saint-André-de-Corcy, Tramoyes et la gare des Échets côté Nord, Montluel et la gare de Beynost côté Est.

PLANNING
Horizon 2030
organiser un groupe de travail/réflexion sur une interconnexion.

Horizon 2035
Mise en service d'une interconnexion.

Investissement
Selon projet.

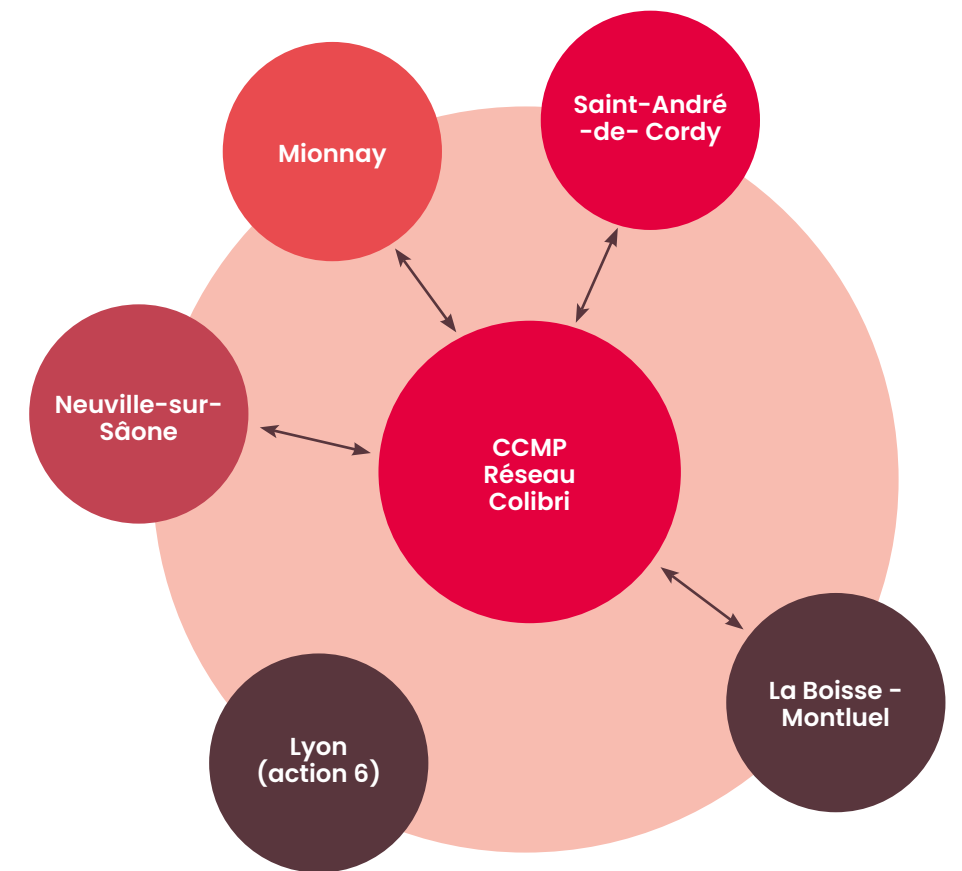
Aides disponibles
EPCI.

INDICATEURS:
Réalisation
organisation du groupe de travail, création d'une liaison transport en commun.

Réussite
Fréquentation de l'offre.

Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins

La CCMP doit collaborer avec les territoires voisins pour interconnecter son réseau de bus avec ceux de ces territoires. Faciliter ces connexions renforcera l'attractivité des transports collectifs et favorisera une mobilité cohérente à l'échelle du bassin de vie.



Descriptif technique

Connexion avec TCL prioritaire, traitée dans la fiche N°6.

Connexions possibles et souhaitées:

- connexion à Neuville
- connexion à Saint-André-de-Corcy
- connexion à Mionnay
- connexion à La Boisse.

Étude de faisabilité pour coordonner les horaires et les correspondances.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Réseau Colibri réorganisé en 2025 donc action de long terme.

Veiller à la compatibilité des systèmes de tarification et de l'information voyageur (T'libr).



N°12

PRIORITAIRE

Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée

Qui impulse et coordonne
CCMP

Partenaires
Région
Métropole de Lyon
Sytral Mobilités
SMT AML, APRR

Échéance
2027
(stationnement vélo)
2030 (covoiturage dynamique)

Coût
€

Objectifs



Encourager le rabattement vers le pôle d'échange pour mutualiser les déplacements routiers.



Accompagner l'arrivée de la ligne de covoiturage dynamique.

PLANNING 2027

étude de faisabilité et articulation avec le projet de covoiturage dynamique.

Horizon 2030

aménagement du pôle.

Investissement

Bornes de recharge électrique (12 à 26k€ pour 4 bornes), abris vélos sécurisés (3 à 12 K€), panneau fixe ou à message variable pour le covoiturage dynamique (10 à 20K€).

Aides disponibles

cofinancement potentiel à discuter avec APRR, le SYTRAL ; fonds de concours CCMP 2022-2027.

INDICATEURS : Réalisation

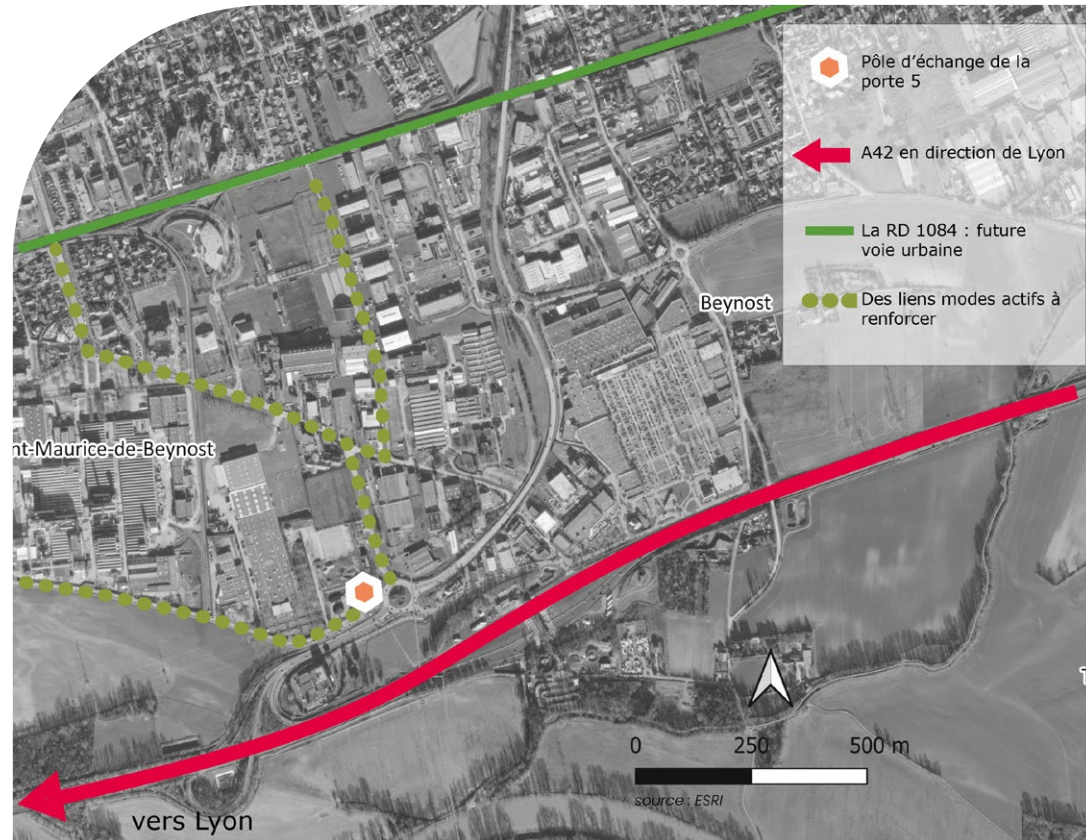
Part des déplacements en covoiturage + Taux d'occupation des places de stationnement du pôle (voiture, voiture électrique, vélo), création d'une liaison TC.

Réussite

Evolution du taux d'occupation des véhicules sur l'A42, d'occupation des places de stationnement du pôle (voiture, voiture électrique, vélo).

Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité

L'automobile est aujourd'hui le mode de déplacement dominant à la CCMP. La proximité de l'autoroute A42, sa voie réservée au covoiturage et l'accès à la CCMP par la porte 5 sont des atouts pour développer les modes routiers partagés.



Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité.

Du parking de co-voiturage au pôle d'échange multimodal.



Descriptif technique

Diagnostic et études pour définir les besoins et les adaptations du site.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Articuler le projet avec les études de corridors de covoiturage du SMT-AML et de la Métropole ainsi qu'avec l'OAP en cours sur l'entrée de territoire (secteur n°8 ZA Batterses Sud).

À long terme, promouvoir le pôle en tant qu'arrêt potentielle pour une future ligne de car express.

Porter le pôle d'échange auprès d'APRR dans le cadre de leurs réflexions sur le partage des mobilités sur leur réseau.

Descriptif technique détaillé

Aménagement de l'arrêt de covoiturage dynamique : à proximité du carrefour giratoire pour un lien rapide avec l'A42.

Sécuriser, jalonner et rendre confortable les cheminements : à aménager pour l'accès au pôle pour les modes actifs.

Planter un abri vélo sécurisé : installation d'un box vélo avec clé ou code pour le stationnement de longue durée.

Points d'attention techniques

Étude foncière :

analyser le foncier disponible et les contraintes d'aménagement pour envisager une extension du parking en cohérence avec la demande de stationnement.

Intégration au SERM :

positionner le pôle comme arrêt stratégique pour une éventuelle future ligne de car express.



N°13

PRIORITAIRE

Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée

Qui impulse et coordonne
Communes

Partenaires
SNCF Gares & Connexions et communes

Échéance
2027-2030 (abords)
2035 (accessibilité des gares)

Coût
€€ à €€€

Objectifs



Implanter des cheminements sûrs et confortables dans un rayon de 15 minutes

Aménager les abords des gares pour renforcer l'attractivité de l'offre ferroviaire

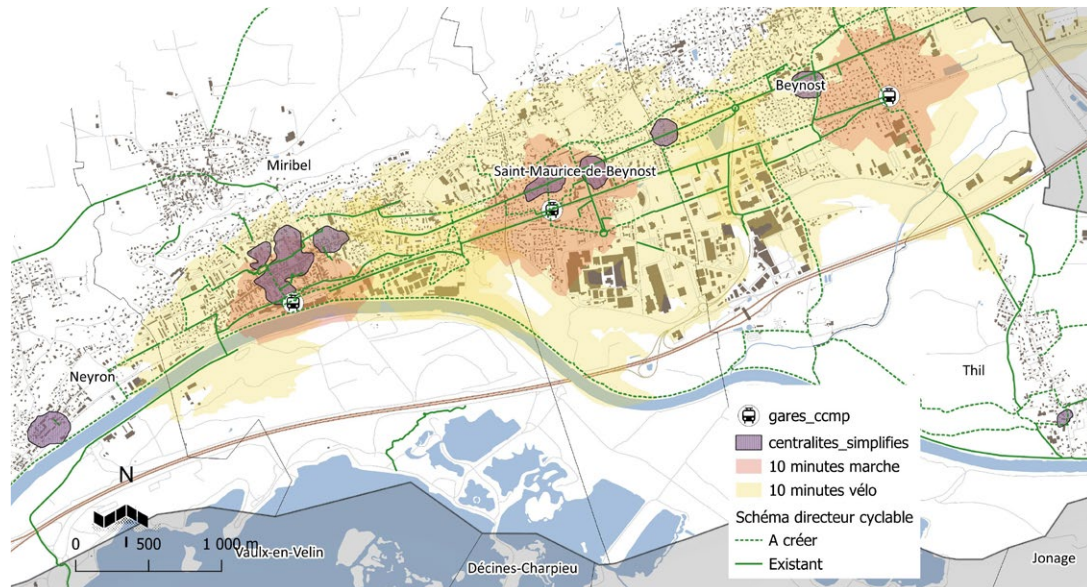
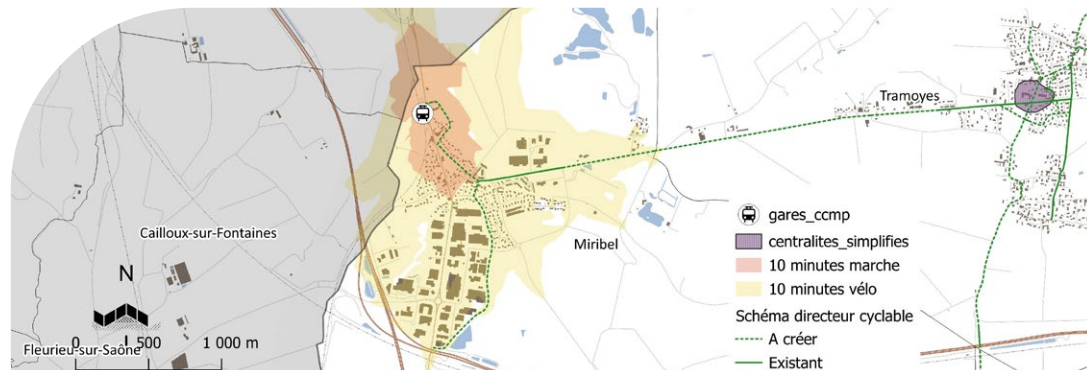


Équiper les gares pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Réguler l'accès en voiture pour provoquer un report modal.

Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs (marche à pied, vélo)

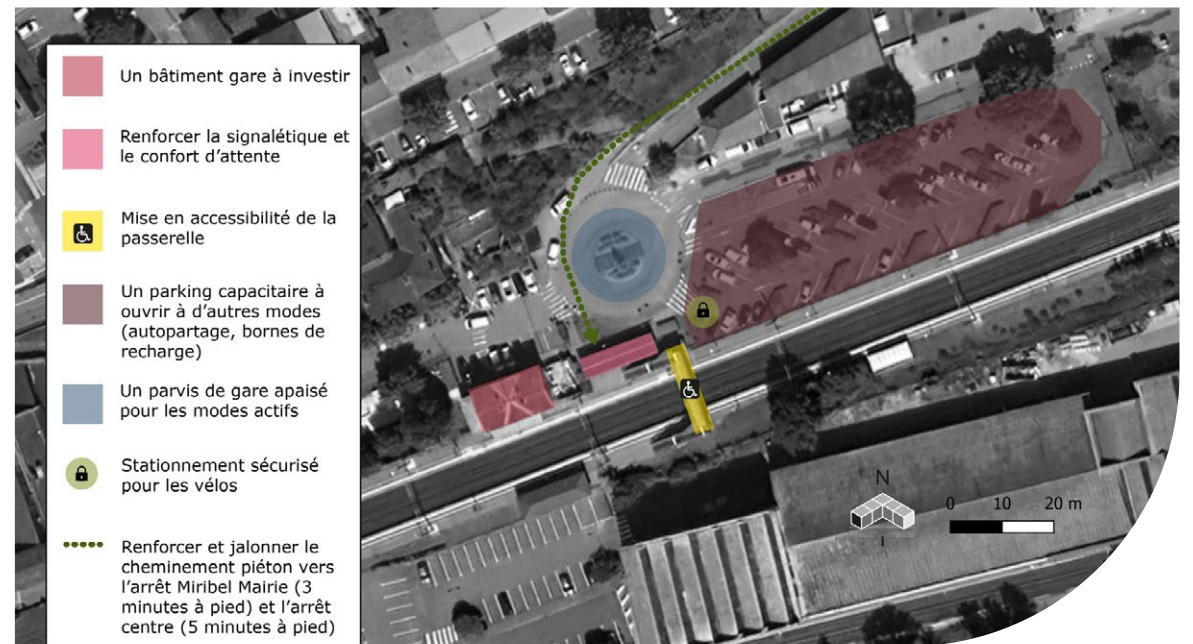
Renforcer les itinéraires piétons et cyclables vers les pôles d'échange de la CCMP et améliorer leur accessibilité favorisera l'usage du train. Comme relevé au diagnostic 60 à 95 % des usagers de la gare proviennent de la commune.



Temps de trajet à pied et à vélo depuis la gare SNCF.

À noter

Le SCOT BUCOPA préconise de « sanctuariser » les quartiers de gare en préconisant dans ses avis sur les PLU de développer des OPA quartier de gare pour assurer l'animation urbaine et économique et développer l'intermodalité. La CCMP travaille en ce sens (première OAP Gare dans le PLU de Miribel).



Vers des pôles d'échanges multimodaux : l'exemple de la gare de Miribel.

Points d'attention techniques

Intégrer les travaux du SMT AML sur les intermodalités en gares et parcs-relais.

Mettre en place un partenariat renforcé avec SNCF Gares & Connexion pour intégration dans les programmes existants et développer des expérimentations.

Descriptif technique détaillé

Étude : diagnostic des cheminements piétons et cyclables existants dans un rayon de 15 minutes de marche et 20 minutes à vélo + groupe de travail sur la mixité fonctionnelle.

Définir et aménager les cheminements

- Aménager des itinéraires d'accès sécurisés et continus aux gares pour les modes actifs et améliorer le stationnement.

- Signaliser les arrêts de bus à proximité (jalonnement et temps de parcours).

Franchissements voie ferrée et mise en accessibilité des gares :

- Traiter les franchissements de la voie ferrée et mettre en accessibilité les gares (ascenseurs pour accéder aux passerelles).

Planter les équipements :
stationnement sécurisé pour les vélos, bornes de recharge électrique.

Réguler l'usage de la voiture et favoriser la mixité fonctionnelle.

- Réglementation du stationnement aux abords des gares.

- Améliorer l'insertion urbaine du pôle : adapter la voirie, organiser un parvis lisible et aménager de nouveaux cheminements vers les quais.

- Favoriser la mixité fonctionnelle : installer des activités valorisantes et anticiper la reconversion de fonciers pour de nouvelles fonctions attractives.



Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée

Qui impulse et coordonne
CCMP sollicite les partenaires et la Société des Grands Projets
MOA : Société des Grands Projets

Partenaires
Société des Grands Projets, SNCF, Région Sytral Mobilités, SMT, AML, EPCI membres du bassin de mobilité, APRR

Échéance
En continu

Coût
Financé par la Région

N°14

PRIORITAIRE

Objectifs



Renforcer la fréquence des services TER.

Fiabiliser l'offre ferroviaire.



Élargir les amplitudes horaires pour couvrir les besoins en soirée et en fin de semaine.

Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain)

La concertation relève la demande forte des habitants pour des services ferroviaires plus fiables et fréquents. Cette compétence est portée par la Région. La CCMP peut s'appuyer le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) pour plaider en faveur de l'amélioration de l'offre.



Train en gare de Miribe à destination de Lyon, à 8h30.

Amélioration attendue	Axes Bourg-en-Bresse / Chambéry – Lyon
Fréquence	• Au quart d'heure en heure de pointe. • Plus de trains le week-end.
Amplitude horaire	• Dernier départ vers 23 h ou 0 h en semaine et le week-end depuis Lyon.

Descriptif technique

Proposer et porter les améliorations de l'offre (cadencement, amplitude horaire, synchronisation des offres de transport).

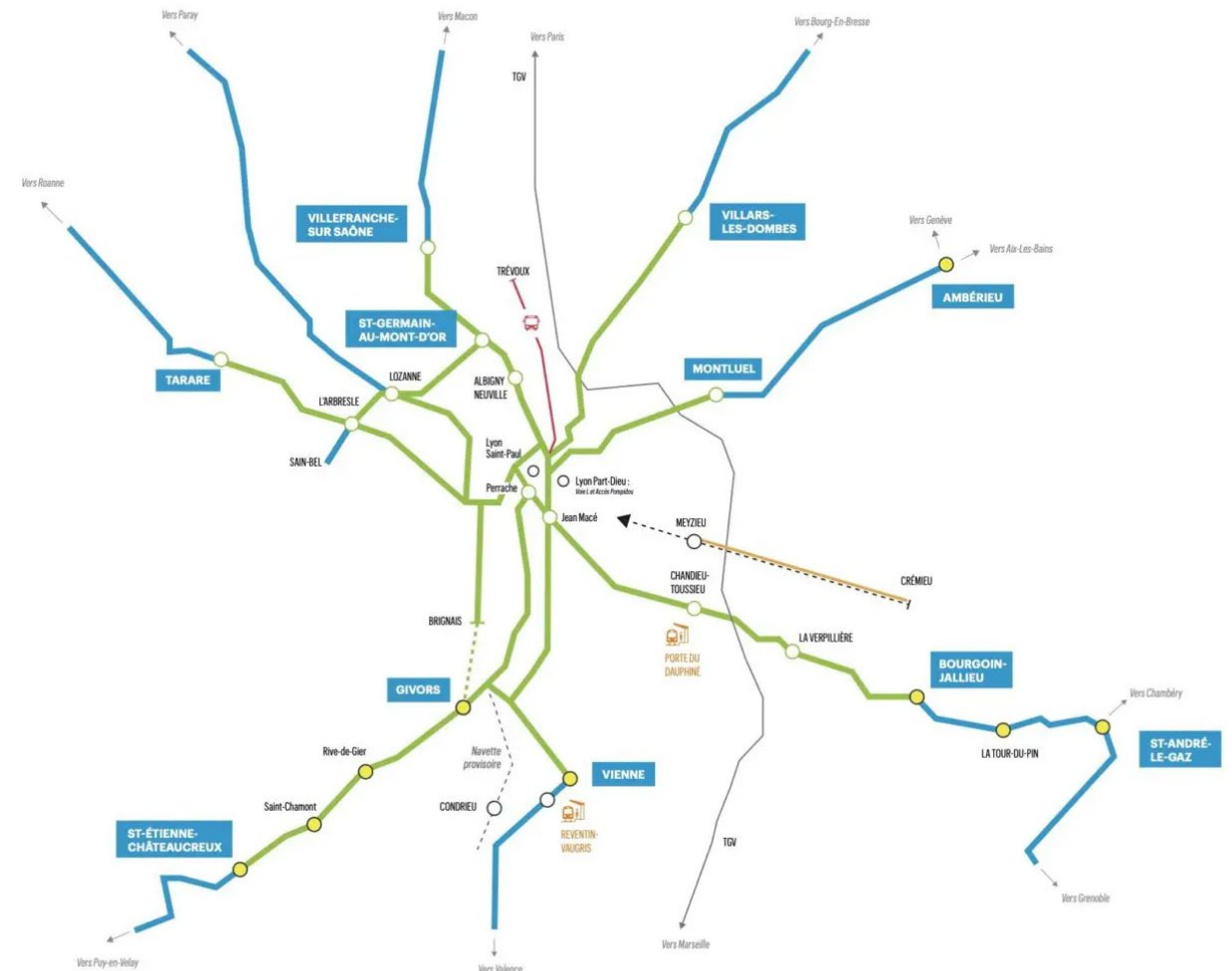
Mettre en place le partage entre la Région et la CCMP d'un tableau de bord de l'offre ferroviaire avec les principaux indicateurs permettant de suivre l'évolution et la fiabilité de la ligne : taux d'annulation, régularité.

Porter l'intérêt de la CCMP dans l'élaboration d'éventuelles offres de car express complémentaires en lien avec l'action 5.

Possibilité d'élaborer un comité de partenaires pour assurer le suivi régulier.

Remarque des partenaires

En parallèle, la création de nouvelles lignes express pourrait être envisagée.



Projet Service Express Régional Métropolitain – Horizon 2040. (Projet en cours d'étude, version au 1^{er} trimestre 2025)

Le point de vue des partenaires sur les enjeux relevés par la CCMP quant à l'offre ferroviaire.

Région

La Région rappelle que la structuration de l'offre ferroviaire est un sujet de très long terme et qu'à moyen terme, il est prévu d'augmenter l'étalement de la plage horaire de fonctionnement des lignes A71 et A32 (commencer plus tôt et finir plus tard).

Sytral Mobilité

Le SYTRAL est attentif à l'enjeu de fiabilité relevé par la CCMP. Les COFIL autour du SERM sont en train de s'organiser sur le périmètre élargi.

Département de l'Ain

Le département rappelle qu'il défendra les besoins des Aindinois.

Le SMT AML

Le SMT AML est partie prenante de la gouvernance du SERM lyonnais. À ce titre, il portera les besoins de ses membres : fréquence, dessertes le matin et le soir.

La 3CM

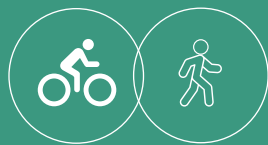
La 3CM rejoint la CCMP sur le sujet et indique être très vigilante à ce que l'offre car n'efface pas la recherche d'amélioration sur le fonctionnement de la ligne ferroviaire.

PLANNING
(étapes majeures)
Action à mener en continu.

Investissement
Région. Pour la CCMP : pas d'investissement direct mais la mobilisation de moyens humains (temps directeur aménagement 0,2 ETP).

IINDICATEURS :
Réalisation
participation aux groupes de travail dans le cadre du SERM.

Réussite
Augmentation du cadencement de l'offre (pointe et contrepointe) ; fiabilité de l'offre ; élargissement de l'amplitude horaire des services.



N°15

COMPLÉMENTAIRE

Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée

Qui impulse et coordonne
Communes

Partenaires
SNCF Réseau
Citoyens, commerçants et employeurs (concertation)

Échéance
2035

Coût
€€
à €€€€

Objectifs



Améliorer les franchissements par la création de continuités lisibles et agréables.



Requalifier les espaces publics traversés en associant les citoyens et acteurs locaux.

PLANNING
(étapes majeures)
2027
Diagnostic des coupures.

2028
Co-construction des liens urbains.

Horizon 2035
déploiement progressif des aménagements expérimentaux puis pérennisation.

Investissement
les coûts dépendent des projets définis et varieront selon les types d'aménagement et la qualité des aménagements complémentaires.

INDICATEURS :
Réalisation
Nombre d'aménagements réalisés (liaisons traitées).

Réussite
Part modale des déplacements en modes actifs ; satisfaction des usagers.

Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost et Neyron

Les grandes infrastructures fragmentent les villes et limitent les continuités nord-sud. Ces coupures réduisent l'attractivité des modes actifs et des transports en commun. Le traitement de ces espaces permettra d'atténuer ces effets tout en valorisant le patrimoine et en réintroduisant la nature et la biodiversité en ville.

La traversée de la voie ferrée à Beynost par la D1084a pour accéder à la zone commerciale.



Le chemin de la Traille à Neyron pour accéder au stade municipal.



L'avenue de la gare à Beynost : une coupure à sécuriser.



La rue du rivage à Miribel : un patrimoine à valoriser.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Démarche à coconstruire et mise en œuvre expérimentale avant pérennisation.

Adopter une vision globale et ne pas se restreindre au traitement d'un point dur identifié.

Descriptif technique

Diagnostiquer les liens urbains et co-construction des projets avec les habitants et associations.

Aménager les continuités cyclables et piétonnes en lien avec les orientations 1 et 2.

Requalifier les espaces publics (renaturation, valorisation du patrimoine, interventions artistiques et culturelles).



N°16

COMPLÉMENTAIRE

Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée

Qui impulse et coordonne
CCMP ou acteurs privés

Partenaires
Communes
Partenaires privés (entreprises)

Échéance
2035

Coût
€ à €€€

Objectifs



Mettre progressivement à disposition du public un parc de voitures en autopartage en différents points du territoire et encourager la pratique

Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares

Une politique d'autopartage offre les avantages de la voiture tout en limitant ses coûts. La CCMP a l'ambition de promouvoir cette nouvelle forme de mobilité comme solution d'avenir pour se passer d'un véhicule privé ou d'abandonner le second.

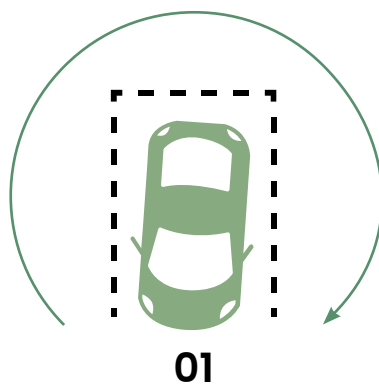
PLANNING
(étapes majeures)
Horizon 2035
Une ou plusieurs expérimentations d'autopartage sur le territoire.

IINDICATEURS:
Réalisation
nombre de véhicules déployés.

Réussite
taux d'usage / taux de réservation par période / nombre de trajets effectués.

Autopartage en boucle

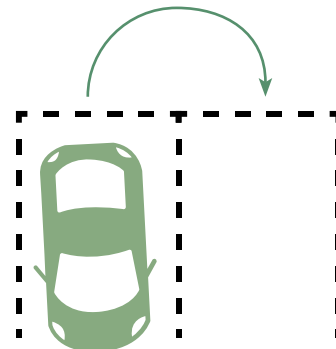
1 voiture = 1 place



01

Autopartage en trace directe

1 voiture :
garée où je veux



01

02

Descriptif technique

Encourager le développement de projets d'autopartage / être facilitateur pour ce type de projets.

Porter, ou inciter à porter des expérimentations sur le territoire.

Suivre et évaluer le service avant pérennisation.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

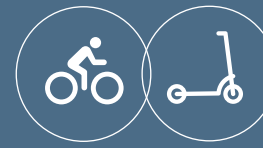
Ajuster le dispositif en fonction de la fréquentation constatée.

Impliquer les entreprises et établissements publics pour recenser les besoins.

À noter

Le service peut prendre plusieurs formes :
Portage par le monde économique ;
Autopartage entre particuliers ;
Autopartage de véhicules d'une collectivité.

La 3CM observe une dynamique portée par les promoteurs qui intègrent l'autopartage dans leur offre.



N°17

COMPLÉMENTAIRE

Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité

Qui impulse et coordonne
CCMP

Partenaires
Communes
Associations et entreprises
Police municipale

Échéance
En continu

Coût
€ + temps agent

Objectifs



Faire adopter des comportements sûrs dans la pratique du vélo et de la trottinette.



Proposer un guide fiable et complet pour avoir connaissance des services disponibles sur le territoire.

PLANNING
(étapes majeures)
2027 à 2030
Production du guide (papier, numérique, vidéo...) et accompagnement en continu au changement de pratiques.

Investissement
0,2 ETP chargé de mission mobilité (mutualisé pour les actions 17 à 19)
1300 € TTC pour 1 classe apprentissage vélo.

Aides disponibles
Génération Vélo si reconduction après le 31 août 2025.

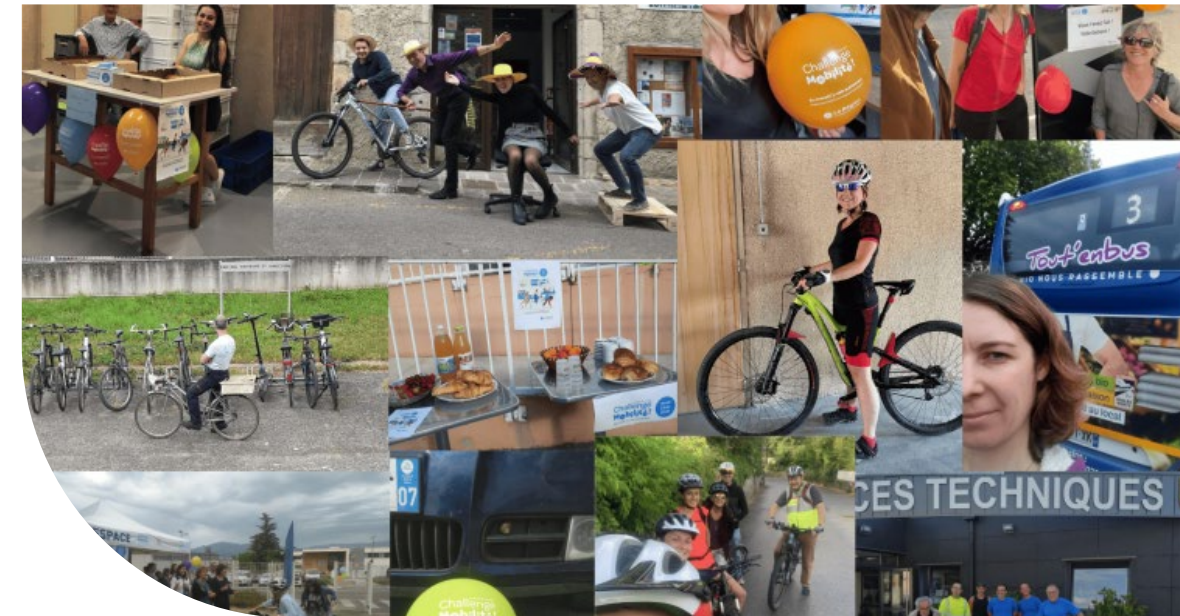
Réalisation
Nombre d'événements animés / nombre de participants - nombre de campagnes de communication - publication du guide.

Réussite
Part modale du vélo dans les déplacements domicile-étude ; nombre de téléchargements du guide.

Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette

Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).

La CCMP souhaite faciliter les déplacements quotidiens de chacun en promouvant l'utilisation du vélo et de la trottinette, ainsi qu'en mettant en valeur les solutions existantes sur le territoire. Pour ce faire, elle souhaite créer un guide pratique simple et clair.



Exemple de moment d'animation de la pratique des mobilités alternatives à la voiture solo : 12^e édition du Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2022.

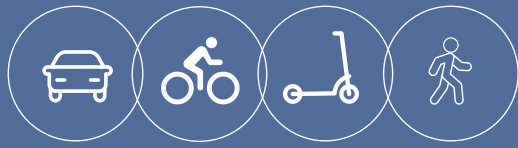
Descriptif technique

Conception de l'information et du guide.

Accompagnement au changement des pratiques : concevoir des actions de promotion et d'animation (type « défi j'y vais » (ADEME et Grand Est) ; ateliers de « remise en selle » et de découverte des itinéraires à vélo ; sensibilisation sécurité routière dans les écoles ; piétonnisation ponctuelle ; journée mondiale de la bicyclette (3 juin), festival du vélo à Lyon.

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Mettre à jour le guide tous les ans ou tous les deux ans.



N°18

COMPLÉMENTAIRE

Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité

Qui impulse et coordonne
CCMP

Partenaires
Communes, Associations, commerçants et établissements scolaires, police municipale

Échéance
2027-2030

Coût
€ + temps agent

Objectifs



Sensibiliser les usagers au respect mutuel dans l'espace public pour favoriser la cohabitation.



Promouvoir les règles de circulation entre usagers de la voirie.

PLANNING (étapes majeures) 2027

Conception du plan de communication et des matériaux.

2028-2029

Campagnes thématiques régulières (sécurité des piétons, partage des pistes cyclables, respect des traversées piétonnes, etc.)

En continu

actions ponctuelles lors des événements locaux.

Investissement

0,2 ETP mission mobilité (si externe fonctionnement annuel 5k€ pour conception des visuels, distribution/diffusion et événementiel) + événementiel autour de 20 k € / an (mutualisation des actions 17, 18 et 19).

Aides disponibles

Aucune aide identifiée.

IINDICATEURS: Réalisation

Nombre de campagnes, suivi des campagnes numériques, nombre d'événements organisés.

Réussite

Enquête d'opinion sur la sécurité dans l'espace public.

Mener des campagnes de communication sur le partage de l'espace public

Les concertations ont mis en avant des conflits d'usages entre piétons, cyclistes et automobilistes. La CCMP veut encourager le respect entre tous, avec une communication claire pour apprendre à mieux partager l'espace.



Exemple d'une campagne de communication : Comparaison de l'espace requis pour transporter le même nombre de personne en voiture, vélo ou bus.

Descriptif technique

Définition d'un plan de communication (définir les objectifs et les publics ciblés, la stratégie de communication et les supports de communication).

Production des supports et diffusion.

Organisation de sessions de sensibilisation (dans les écoles, entreprises, marchés locaux).

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Prévoir un suivi et une évaluation des actions (réussite des campagnes de communication, satisfaction des participants lors des événements...)



N°19

COMPLÉMENTAIRE

Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité

Qui impulse et coordonne
CCMP

Partenaires
Communes
Centres sociaux, structures spécialisées, associations et entreprises

Échéance
En continu

Coût
€ + temps agent

Objectifs



Faciliter l'accès aux solutions de mobilité adaptées (transports en commun, services de mobilité solidaire, apprentissage du vélo...).



Renforcer l'autonomie des publics fragiles en les accompagnant dans l'apprentissage et l'utilisation des solutions existantes.

PLANNING (étapes majeures) 2027 diagnostic.

2028-2029
Déploiement des dispositifs d'accompagnement personnalisés
En continu jusqu'à l'horizon.

2035
Suivi et ajustement des dispositifs selon les retours d'expérience.

Investissement
0,2 ETP mission mobilité (mutualisée avec les actions 17 et 18).

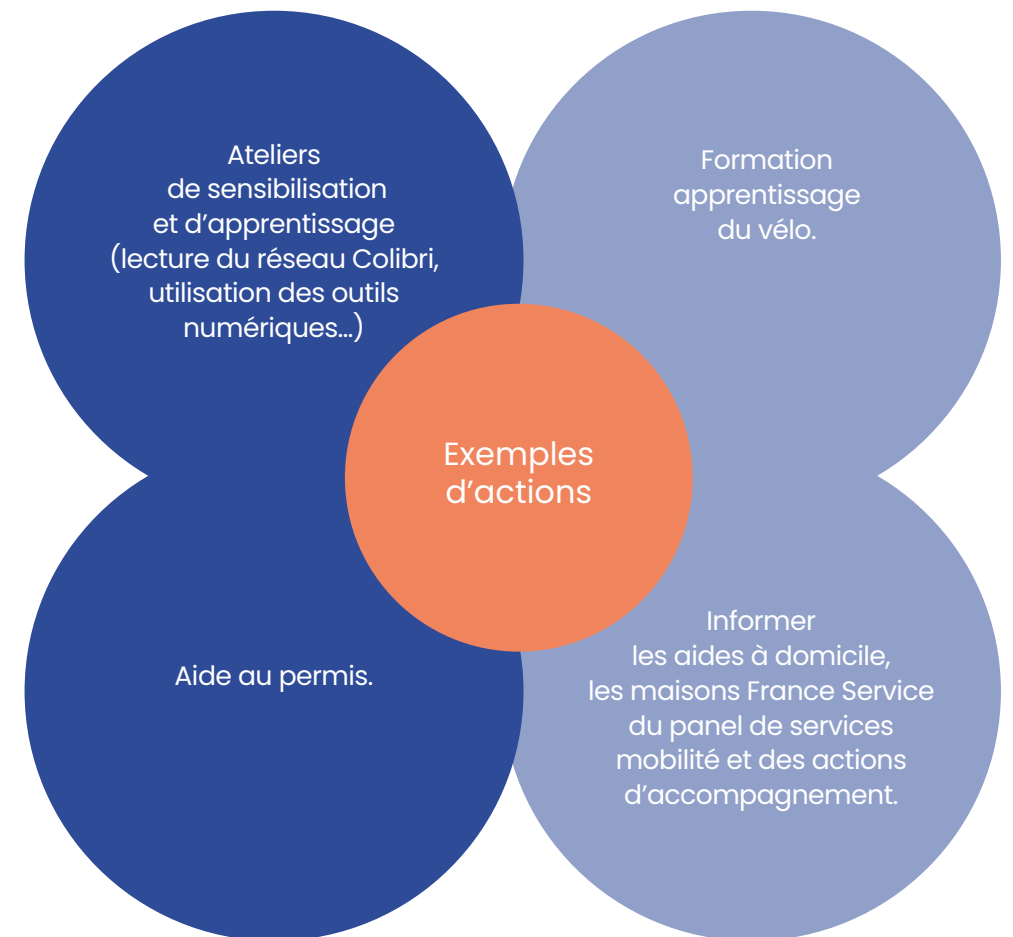
Aides disponibles
Aucune aide identifiée.

**IINDICATEURS:
Réalisation**
Mise en œuvre des dispositifs (ex : heures de formation, nombre d'ateliers ; nombre de personnes accompagnées).

Réussite
Enquête mobilité auprès des usagers des dispositifs ; part de la population en situation de précarité énergétique.

Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité

Certaines personnes, comme les personnes âgées, handicapées ou en précarité, ont du mal à se déplacer. Cela les exclut de la société. Faciliter leur mobilité leur permet d'accéder à l'emploi, aux services et aux loisirs, et renforce leur autonomie et leur inclusion sociale.



Descriptif technique

Diagnostic : Identifier les publics en difficulté et leurs besoins spécifiques en matière de mobilité.

Conception et déploiement de dispositifs en partenariat avec les structures locales et structures d'accompagnement des publics fragiles (maison France Service, associations...).

Points d'attention spécifiques à l'action ?

Interroger le besoin des publics, directement avec les personnes concernées.



N°20

COMPLÉMENTAIRE

Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité

Qui impulse et coordonne
CCMP
et communes

Partenaires
Citoyens
Associations
Exploitants

Échéance
2035

Coût
€€

Objectifs



Des relais d'information mobilité sur le territoire de la CCMP.

Faciliter l'accès à l'information et aux services.



Animer et communiquer sur les services (en lien avec les actions n° 17, 18 et 19).

Planning
(étapes majeures)

D'ici à 2035
mise en place des relais d'informations.

Investissement
Dépendant du projet défini.

Aides disponibles
Aucune aide identifiée.

IINDICATEURS : Réalisation
Mise en place des relais, nombre de visites.

Réussite
Évolution des taux d'abonnement aux réseaux Colibri, Co-vélo ; enquête auprès des usagers (satisfaction et nouvelles pratiques de déplacement).

Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire

Les habitants ne connaissent pas toujours bien les offres de mobilité disponibles. Il est acté la création de relais mobilité sur le territoire.



Des relais d'information pour s'informer sur sa mobilité

Accéder à un service

Louer un vélo (Co'Vélo).

Participer à un atelier de réparation ou de remise en selle (type Repair Café)

Acheter ou recharger des titres de transport.

Découvrir et faire l'expérience de nouveaux modes de transport.

Obtenir de l'aide et des conseils

Quel mode de transport est le plus adapté à un besoin ?

Comment simplifier un trajet ?

Connaître les horaires des transports en commun.

Être aidé pour un service numérique.